MEDEF ILE-DE-FRANCE

n°52
DÉCEMBRE 2013 - JANVIER 2014

LE MAGAZINE DE L'ENTREPRISE

page 16
DOSSIER
L'EMPLOI DES JEUNES

page 06
ACTUS
LES AVANCÉES D'UNE PRÉSIDENCE
MARIE-CHRISTINE OGHLY

DÉCRYPTAGE
LES TAUX DE TVA
page 28 CHANGENT AU 1ER JANVIER

PORTRAIT D'ENTREPRISE
ESSONNE TP
page 32 UNE AFFAIRE DE PROFESSIONNELS

INTERNATIONAL
CROISSANCE
page 34 PME, EUROPE ET CROISSANCE « NOUS SOMMES LES 99% »

LE GRAND PARIS

BRITISH COUNCIL

COURS D'ANGLAIS PROFESSIONNEL

Formules 30 heures sur 8 ou 15 semaines
Prise en charge **DIF**

77 ans d'expérience dans l'enseignement de l'anglais dans 85 pays

Inscriptions :
iledefrance@britishcouncil.fr
01 49 55 73 00
www.britishcouncil.fr/anglais

British Council

Journal économique du MEDEF Ile-de-France
251, boulevard Péreire
75852 Paris Cedex 17
Tél.: 01 40 55 12 50
Fax: 01 40 55 12 40
www.medef-idf.fr

Directeur de la publication:
Marie-Christine Oghly, présidente du MEDEF Ile-de-France

Conseiller de la présidente:
Jérôme Dubus

Rédactrice en chef:
Rosie Adone-Bordet

Secrétariat de rédaction et de coordination
Philippe Sclavon

Rédaction, conception, réalisation et régie publicitaire:
EVENT & CCIA
contact@event-cie.fr

Photo de couverture :
Christophe Averty

Dépôt légal:
décembre 2013

Impression:
Guivarc'h

Liste des annonceurs:
CCI PARIS IDF
PARIS TRAITEURS
APPENTIS D'AUTEUIL
BRITISH CONCIL
IPECA
UNIFRANCE FILMS
MALKOFF MÉDÉRIC
AXA

LE **Dossier**

L'EMPLOI DES JEUNES

page 16

Avec 624 700 demandeurs d'emploi fin septembre, soit un taux de 13,6 %, le plus faible du pays (24,6 %), l'Ile-de-France affiche les meilleurs résultats sur l'emploi des jeunes.
Mais la tendance est à la hausse (+6,4 % sur un an), ce qui incite à la plus grande vigilance.

page 22 FACE À FACE

QUELLE RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Réponses croisées de **Jean-Marc Germain**, Député des Hauts-de-Seine, membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale et **Luc-Eric Krief**, PDG du groupe SD2M, membre de la commission PME/TPE du MEDEF.

page 05 LES ACTUS

06 **Les avancées d'une présidence : interview de Marie-Christine Oghly**

10 **Grand Paris : son financement risque d'alourdir la fiscalité**

12 **1 million d'emplois créés en cinq ans : l'appel du MEDEF**

14 **Interview d'Agnès Touraine, future présidente de l'IFA.**

page 25 FOCUS

26 REPÈRES
2 entreprises franciliennes distinguées par le prix Potier de la Chimie – Diverchim et Inoveox

27 REPÈRES
La France peut-elle encore innover ?

28 DÉCRYPTAGE
Les taux de TVA changent au 1er janvier

29 DÉCRYPTAGE
Vers un renforcement des pouvoirs de l'inspection du travail

30 DÉCRYPTAGE
Standard de paiement SEPA les PME à la traîne

32 PORTRAIT D'ENTREPRISE
Essonne TP

34 INTERNATIONAL
Nous sommes les 99 %

36 DROIT
Comment négocier avec succès son management package

38 LIVRES
L'art de la prospective.

JANVIER 2014

LUNDI 27

CONFÉRENCE-DÉBAT

Dans le cadre des « Lundi de l'IE », organisés par le Cercle d'Intelligence Économique du MEDEF Ile-de-France,

« Sommes-nous maître ou esclave du numérique ? »
animée par Mr Benoît SILLARD (CCM BENCHMARK).

MEDEF IDF, Salle Pradeau (niveau -1). 18h

FÉVRIER 2014

JEUDI 6

CONFÉRENCE-DÉBAT

« L'emploi des jeunes : préoccupation majeure de notre société » avec l'Association Elandynamic

MEDEF IDF - Salle Pradeau (niveau -1). 18h-20h

LUNDI 10

CONFÉRENCE-DÉBAT

Dans le cadre des «Lundi de l'IE», organisés par le Cercle d'Intelligence Économique du MEDEF Ile-de-France,

Thème à définir animée par Claude Revel, Déléguée interministérielle à l'intelligence économique

MEDEF IDF - Salle Pradeau (niveau -1). 18h

JEUDI 13

PETIT DÉJEUNER DE L'EXÉCUTIVE CLUB

Le petit déjeuner de l'Exécutive Club avec la Commission Internationale du MEDEF Ile-de-France

Invitée : Fleur Pellerin
Thématique : l'innovation

MEDEF IDF, Le Club (2è étage) de 8h30 à 10h00

Participation payante. Sur invitation.

MARS 2014

LUNDI 3

CONFÉRENCE-DÉBAT

Dans le cadre des «Lundi de l'IE», organisés par le Cercle d'Intelligence Économique du MEDEF Ile-de-France,

« Big Data ou déferlante informationnelle : l'univers des possibles » animée par Mr Gérard Peliks (Cassidian CyberSecurity).

MEDEF IDF - Salle Pradeau (niveau -1). 18h.

MARDI 4

CLUB DE LA PRESSE

MEDEF IDF, Le Club (2ème étage). de 12h45 à 14h30.

MERCREDI 12

FORUM EMPLOI SENIORS

Le MEDEF Ile-de-France et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, en collaboration avec Pôle Emploi organisent la 6ème édition du Forum Emploi Seniors.

Plus de 5000 offres d'emploi dans différents secteurs !

Rendez-vous à la Grande Halle de la Villette (espace « Charlie Parker »)

VEND-SAM 14/15

VILLAGE DE LA CHIMIE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE

« Des métiers ouverts sur le monde : ensemble, construisons votre avenir ».

Parc Floral de Paris, Bois de Vincennes.

« 2014 ANNÉE DE LA REPRISE ? »

© CHRISTOPHE AVERTY

Marie-Christine Oghly

Présidente du MEDEF Ile-de-France

Après 5 ans de graves difficultés économiques, la France va-t-elle connaître enfin une embellie en 2014 ?

Au-delà du rebond technique classique et des effets de reconstitution des stocks, on peut légitimement s'interroger sur un tel scénario.

Les anticipations des entreprises, tant au niveau de l'investissement que des créations d'emplois, demeurent très hésitantes. Les carnets de commande restent peu remplis, malgré un rebond perceptible dans quelques secteurs.

Ce constat n'a rien d'étonnant car la confiance n'est pas au rendez-vous.

La politique économique menée depuis 20 mois par le Gouvernement incite plus à la méfiance qu'au retour de la confiance.

La hausse massive des prélèvements fiscaux à la fois sur les ménages et sur les entreprises (43 milliards d'euros en 2 ans) paralyse à la fois l'offre et la demande.

L'absence de réformes structurelles ambitieuses ne peut que laisser sceptique sur la volonté d'accomplir dans notre pays les transformations qu'ont déjà réalisées nos principaux concurrents il y a plus de 10 ans.

Il y a pourtant urgence à réformer la France pour améliorer notre compétitivité largement dégradée depuis plusieurs années.

Le « pacte de confiance », présenté récemment par Pierre GATTAZ et largement relayé dans les régions et les territoires auprès des Préfets et des élus, s'inscrit dans cette volonté de redressement économique de la France.

Le chemin sera long, mais je sens, en cette fin d'année, une très grande détermination de la part des chefs d'entreprise avec une volonté farouche de vouloir sortir notre pays de la récession, pour peu qu'on les laisse faire.

« Laissez-nous faire ! » - c'est le message que les chefs d'entreprise feront passer en 2014.

Bonne année 2014 !

Les Actus

Page 06 **Les avancées d'une présidence Marie-Christine Oghly**

Page 10 **Financement du Grand Paris**

Page 12 **Un million d'emplois créés en 5 ans L'appel du MEDEF**

Page 14 **Agnès Touraine Future présidente de l'IFA**

AGNÈS LO JACOMO ÉLUE PRÉSIDENTE DU MEDEF ILE-DE-FRANCE

Page 7

RETRO PLANNING

1992 Elle reprend les rênes de Chabé Limousines, entreprise créée par son grand-père en 1921

2010 Elle devient Présidente du MEDEF Hauts-de-Seine qu'elle parvient à unifier

2013 Elle est élue Présidente du MEDEF Ile-de-France, 1ère région économique d'Europe.

LES AVANCÉES D'UNE PRÉSIDENCE

Entretien avec Marie-Christine Oghly, Présidente du MEDEF-Ile-France.

Vous avez présidé aux destinées du MEDEF Ile-de-France pendant 6 ans, quelles ont été les principales évolutions du tissu économique francilien que vous avez pu observer ?

Marie-Christine Oghly ➧ Nous avons subi une crise sans précédent à partir de 2008. J'ai vu malheureusement disparaître de nombreuses entreprises depuis cette date. Grâce à une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble de notre réseau (branches professionnelles et territoires) et des pouvoirs publics notamment la médiation du crédit, nous avons pu néanmoins « sauver » nombre d'entre elles. Cela restera une grande fierté.

L'emploi aura été au cœur même de votre action, avec la poursuite des efforts engagés par votre prédécesseur auprès des jeunes et une attention particulière portée à l'Alternance et aux seniors, quel doit être le rôle du MEDEF en la matière ?

MCO ➧ Le MEDEF a un rôle essentiel en matière d'emplois. Nous avons en effet multiplié les actions en ce sens en organisant de nombreux « forums de l'emploi » destinés aux jeunes, aux séniors, à l'alternance. Plusieurs milliers de personnes ont trouvé un emploi grâce à ces forums qui attirent de plus en plus de monde chaque année. Il s'agit d'une grande réussite qui n'a pu se réaliser qu'avec le soutien actif de l'Etat et de Pôle Emploi.

Vous avez multiplié les partenariats avec les différents acteurs du développement régional, une volonté d'ancrer l'organisation dans le territoire ?

MCO ➧ Oui, notre force c'est précisément notre présence partout sur le territoire francilien au travers de nos 200 000 adhérents. C'est le premier réseau entrepreneurial en Ile-de-France : j'ai consacré beaucoup de temps à essayer de le rendre mieux structuré et donc plus cohérent. Certains départements comme le 78 ou le 92 sont désormais unifiés : le gage d'un service meilleur pour nos adhérents.

Le MEDEF Ile-de-France s'est exprimé sur tous les sujets économiques et sociétaux qui ont agité le débat régional, avez-vous le sentiment d'avoir été écouté ?

MCO ➔ En effet, le MEDEF Ile-de-France s'est exprimé sur tous les grands sujets de développement de notre région : Grand Paris, SDRIF, Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation, logement, transports, environnement. A chaque occasion, nous avons proposé des mesures concrètes au bénéfice des entreprises et de l'emploi. Bien sûr, tout n'a pas été réussi mais nous avons fortement impacté le débat des élections régionales en 2010 avec la publication de notre ouvrage : « Ile-de-France, je chéris ton nom ». Peu à peu, nous avons fait en sorte que l'entreprise soit prise en compte dans les mesures qui pourront être mises en œuvre par les différentes collectivités locales.

Mais, il ne faut pas baisser la garde, notamment dans la perspective des élections régionales de 2015.

On sait combien les mandats sont importants pour vous, êtes-vous satisfaite de l'implication des adhérents sur le terrain ?

MCO ➔ Le rôle de mandataire demeure ingrat même si nous essayons de les aider autant que faire se peut. Certains mandats, très éloignés de l'entreprise, méritent que l'on se pose la question de leur maintien : c'est d'ailleurs le travail que va engager Pierre Gattaz. Je crois qu'une clarification assez rapide s'impose dans le maquis des mandats : nous en gérons plus de 4 000 en Ile-de-France, sont-ils tous utiles à l'entreprise ?

Y-a-t-il un moment particulier de votre présidence, qui vous aura marquée davantage ?

MCO ➔ Ma réélection a été une grande satisfaction : elle s'est faite à la quasi-unanimité du Conseil d'Administration en 2010, dans un contexte économique encore difficile. Elle a été le signe d'une reconnaissance du travail accompli.

Votre plus grand regret ?

MCO ➔ C'est de n'avoir pas pu éviter la mise en place de taxes nouvelles sur les entreprises franciliennes pour financer le Grand Paris : je pense que nous avons surement manqué d'unité pour éviter ces taxations nouvelles.

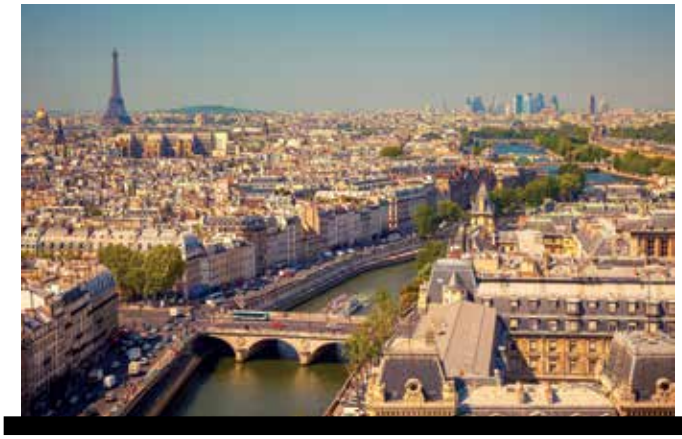

EN BREF

Une nouvelle Présidente pour le MEDEF Ile-de-France

C'est par 22 voix, contre 15 à Martine Marandel Joly, qu'Agnès Lo Jacomo est devenue Présidente du MEDEF Ile-de-France en remplacement de Marie-Christine Oghly, le 13 décembre dernier. Cette femme d'entreprise, qui croit profondément que le progrès social passe d'abord par la création de richesses, a débuté sa carrière professionnelle chez IBM France, après des études de gestion, avant de rejoindre l'entreprise familiale créée par son grand-père ; dont elle prend la direction en 1992, pour en faire aujourd'hui l'une des premières sociétés françaises de transport en voiture avec chauffeur : Chabé Limousines.

Présidente du MEDEF Hauts-de-Seine et du GTPVT depuis 2010, elle mettra sa double expérience dans la gestion d'un territoire et d'une branche, ainsi que sa bonne connaissance des spécificités de chaque organisation, au service des adhérents du MEDEF Ile-de- France.

Les priorités de la nouvelle Présidente iront à l'amélioration de la représentativité du réseau en Ile-de-France et des mutualisations possibles entre les branches professionnelles et les territoires, au renforcement de la professionnalisation des mandataires, et à la confirmation du rôle du MEDEF Ile-de-France dans le domaine de l'expertise sur les grands dossiers régionaux : Grand Paris, logement, développement économique, emploi et formation.

Suite de la page 7

LES MOMENTS FORTS DE SA PRÉSIDENCE

A la tête du MEDEF Ile-de-France, Marie-Christine Oghly se sera toujours appliquée à rassembler les énergies pour faire de cette organisation un acteur incontournable du développement économique de la région.

INITIATEUR

Le MEDEF Ile-de-France s'empare en 2009, de l'épineux problème de l'emploi des seniors, en mobilisant à La Villette, plus de 70 entreprises venues proposer 5000 offres d'emplois à 10 000 visiteurs, dans le cadre de la première édition du **Forum Emploi Seniors**, renouvelé depuis chaque année avec grand succès.

Le 19 mai 2011, il s'engage dans une vaste opération de valorisation des filières de formation en alternance en organisant la **1ère Fête de l'Alternance** où se retrouvent 16 000 jeunes. Un rendez-vous désormais incontournable pour tous ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie.

Pour favoriser l'échange d'idées, il crée **les Petits déjeuners de l'Exécutive Club**, un moment unique de rencontre avec une personnalité marquante de l'actualité du monde de l'entreprise.

ENGAGE

Acteur majeur de la **révision du SDRIF**, il œuvre pour une Ile-de-France plus compétitive, attractive et créatrice de richesses. En matière de gouvernance, il se prononce pour la mise en œuvre d'un pouvoir d'agglomération en zone dense et la suppression des quatre départements centraux. En 2012, il devient **partenaire du Grand Paris,** pour favoriser la venue des talents, des intelligences et des investissements sur le territoire.

Sur le front de l'emploi, il est partenaire de l'UIC Ile-de-France et du **Village de la Chimie**, afin d'attirer les jeunes vers ces métiers offrant de multiples perspectives. Pour sécuriser les parcours professionnels, il signe 2 conventions l'associant aux actions de l'Etat et de la Région.

Il s'associe à l'initiative d'Ile-de-France Active en faveur de l'entrepreneuriat féminin au travers du **concours Créatrice d'Avenir** qui récompense des entreprises prometteuses.

A l'international, il fait feu de tout bois en réunissant à l'Assemblée Nationale, plus de 250 entrepreneurs chinois et franciliens, pour évoquer l'essor des partenariats économiques, en recevant à l'Executive Club le vice-Premier ministre de Maurice et l'Ambassadeur de Croatie, ou en mettant le cap sur les marchés à l'export avec le colloque Influence qui sensibilise les dirigeants d'entreprise à l'élaboration d'une stratégie à l'international, source de croissance.

RESPONSABLE

A l'heure où notre région mise sur les activités éco-responsables, le MEDEF Ile-de-France s'engage aux côtés de l'UIC Ile-de-France, dans le cadre des **trophées « chimie responsable »** qui valorisent les acteurs d'une industrie engagée dans une démarche de progrès et de responsabilité.

Il devient partenaire de l'AFM TELETHON pour encourager les entreprises à soutenir les efforts de la recherche en faveur de traitements efficaces contre les maladies génétiques rares.

VIGILANT

Au travers de multiples conférences, débats et prises de position, il interpelle les décideurs sur les enjeux économiques et sociaux. Son Club de la Presse devient un outil de décryptage favorisant le dialogue entre medias et dirigeants d'entreprise.

FEDERATEUR

Il est à l'origine du regroupement des structures patronales dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines pour davantage de cohérence et d'efficacité.

Multipliant les partenariats avec les forces vives de la région, le MEDEF Ile-de-France s'impose comme un contributeur privilégié du débat public.

MARIE-CHRISTINE OGHLY, MARRAINE DE LA PROMOTION 2013 DES FEMMES DE L'ECONOMIE

Ce trophée initié par le groupe IDECOM vient souligner depuis 2010 l'implication et la réussite des femmes dans l'économie de leur région. Pour la première fois, une finale des Territoires était organisée le 26 novembre dernier dans les magnifiques salons de la Présidence du Palais du Luxembourg. Huit lauréates ont été récompensées au cours de cette cérémonie riche en émotion.
« *Ces femmes ont déployé une énergie et un enthousiasme sans faille, qui ne peut que susciter notre admiration dans une période si délicate pour les entreprises, et nous encourager à poursuivre notre action en faveur de l'entrepreneuriat féminin (…) Cette mise en lumière des réussites économiques des femmes, est à mes yeux essentielle, car ces parcours exemplaires, sont comme autant de repères et de sources d'encouragement, pour toutes les porteuses de projet* » devait déclarer la Présidente du MEDEF Ile-de-France et Vice-présidente mondiale des Femmes Chefs d'Entreprises, lors de son discours de clôture.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX LAURÉATES :

Bénédicte Curan, Recettes et Cabas *(lauréate de la région Rhône-Alpes)* prix de l'Entreprise Prometteuse.

Anne-Karine Stocchetti, Optimômes *(lauréate de la région Bretagne)* prix de l'Entreprise Responsable.

Amélie Dugué-Couillaud, SCEA de la Ragotière *(lauréate de la région Pays de la Loire)* prix de la Performance Commerciale.

Isabelle Fischer-Deguine, SELAFA Bioffice *(lauréate de la région Aquitaine)* prix de la Femme Dirigeante.

Christine Cheylan, Château Virant *(lauréate de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Ouest)* prix de la Femme sur le Marché International.

Trang Pham, Thalès *(lauréate de la région Aquitaine)* prix de la Femme dans l'Industrie.

Delphine Pic, Pastificio Rana *(lauréate de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Est)* prix de la Femme Communicante.

Sophie Baron, Alliance Construction Groupe *(lauréate de la région Pays de la Loire)* prix de la Femme Chef d'Entreprise.

EN BREF

Réélection de Jean-Louis Schilansky à la présidence du MEDEF Paris

© JBV NEWS AGENCY

C'est le 21 novembre dernier, que le Conseil d'administration du MEDEF Paris, qui regroupe plus d'un millier de dirigeants d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, a réélu Jean-Louis Schilansky, Président de l'Union française des industries pétrolières (UFIP) à sa tête, pour un deuxième mandat de trois ans. Pour l'épauler dans ses missions, il sera entouré d'une équipe de dirigeants d'entreprise incarnant le dynamisme de l'économie parisienne et l'engagement du MEDEF Paris au service de l'entrepreneuriat. Jean-Louis Schilansky est Président du MEDEF Paris depuis Janvier 2011, Délégué général en 2001 puis Président de l'UFIP depuis 2008, Membre du Conseil exécutif du MEDEF depuis 2008. Il est aussi membre du Conseil économique et social et environnemental (CESE) depuis 2004.

Accord sur la formation professionnelle

Le texte approuvé par les partenaires sociaux porte notamment sur la mise en oeuvre du Contrat personnel de formation (CPF), créé par la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013 et appelé à remplacer le droit individuel à la formation (DIF), vieux de moins de dix ans mais sous-utilisé (moins de 5% des salariés en 2011).

Les principaux points de l'accord :
• **La création d'un compte personnel de formation (CPF)** attaché à la personne, qui pourra être ouvert à partir de l'âge de 16 ans, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ à la retraite, et ce à partir du 1er janvier 2015. Le CPF est crédité de 20 heures par an pendant les six premières années, puis de 10 heures par an pendant les trois années suivantes et ne peut excéder 150 heures en neuf ans.
• **Le financement de la formation professionnelle** : les entreprises verseront chaque année à un Opca une contribution unique, équivalente à 0,55% de la masse salariale pour les entreprises de un à neuf salariés et à 1,0%, dont 0,2% dédié au CPF, pour celles de dix salariés et plus. Une partie de cette contribution (0,15 point pour les entreprises de 10 à 49 salariés, 0,2 point pour celles de 50 et plus) est affectée au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour financer la formation de demandeurs d'emploi ou de travailleurs peu qualifiés.
• **Le développement des compétences** : tout salarié d'une entreprise devra avoir au minimum tous les deux ans un entretien professionnel donnant lieu tous les six ans à un récapitulatif par écrit, distinct de l'entretien d'évaluation.
• **Conseil en évolution professionnelle** : toute personne pourra en bénéficier à titre gratuit dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ en retraite.
• **Gouvernance** : un Comité paritaire national, constitué par les organisations syndicales et patronales représentatives, définira les orientations des politiques paritaires de formation et d'emploi.

VIGILANCE SUR LE FINANCEMENT DU GRAND PARIS

GRAND PARIS

La création de la Métropole du Grand Paris en 2016 entrainera-t-elle une hausse de la fiscalité ? C'est ce que laisse entrevoir une note d'expertise du syndicat mixte Paris Métropole.

Pour alimenter ses recettes, la MGP qui regroupera plus de 6,5 millions d'habitants à l'échelle de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, récoltera les impôts payés par les entreprises des 124 communes qui la composeront. Une manne fiscale où figurera notamment la Cotisation foncière des entreprises (CFE), qui remplace depuis 2011, en partie, la taxe professionnelle. Une fois perçue par la Métropole, son taux deviendra unique pour toutes les communes. Son niveau sera égal à la moyenne de l'ensemble des taux actuels, soit 22,4 %. Une convergence qui se traduirait donc par une augmentation de 35 % du taux dans la capitale, lissée sur dix à douze ans, mais aussi par une baisse pour certaines communes de la petite couronne.

UNE HAUSSE INACCEPTABLE DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

« *La MGP comptera 627 000* » contribuables à la CFE, selon Paris Métropole. Sur ce total, « *le passage à un taux unique de CFE entraînerait une baisse de cotisation pour un quart des assujettis et une hausse pour les trois quarts* », indique la note. La CFE devrait augmenter dans la plupart des villes des Hauts-de-Seine puisque la moyenne départementale des taux y est de 19,85 %. En revanche, elle devrait baisser en moyenne de 36 % en Seine-Saint-Denis et de 27 % dans le Val-de-Marne, où de nombreuses communes compensent leur faible niveau de richesse par un taux de fiscalité économique élevé. Une hausse de la fiscalité qui s'explique en grande partie selon le MEDEF Ile-de-France « *par la superposition des structures et la superposition des charges qui en résulte. Un surcoût pour les entreprises proprement inacceptable* ». Les entreprises franciliennes subissent depuis 2011 une augmentation de 500 millions par an de leurs contributions pour financer le réseau de métro Grand Paris Express, rappelle-t-on au MEDEF Ile-de-France. Elles ne peuvent accepter de participer à nouveau au financement d'une nouvelle structure dont on ne connaît ni les contours précis ni les prérogatives.

Pour Jérôme Dubus, son Délégué Général, « *le financement de la MGP doit se faire à fiscalité constante ce qui nécessite des économies dans les communes concernées de l'ordre de 3,5 milliards d'euros par an. Les chefs d'entreprise franciliens appellent donc de leur vœu le Gouvernement à accompagner la création de la MGP d'une réduction des structures territoriales existantes sans laquelle il n'y aura aucune économie possible* ».

LA TAXE D'HABITATION ÉGALEMENT EN LIGNE DE MIRE

Toujours selon cette note, la MGP pourrait également générer une baisse de la taxe d'habitation partout, sauf à Paris. La Métropole pourra en effet décider de percevoir la part départementale de la taxe

d'habitation, avec un taux métropolitain établi – à partir de la moyenne des taux des quatre départements - à 5,1 %. A Paris, ce taux est de 2,58 %, et son lissage sur plusieurs années entraînerait une hausse de 2,5 points. Le taux cumulé des parts départementale et communale de la taxe d'habitation des Parisiens augmenterait donc de 19 %, sur environ dix ans. L'exécutif parisien ne cautionne pas ce qu'il estime être un scénario-fiction.
Il rappelle que le mécanisme budgétaire de la MGP fera l'objet d'ordonnances que le gouvernement est loin d'avoir rédigées, et qu'il est toujours possible d'opter pour des taux différents.

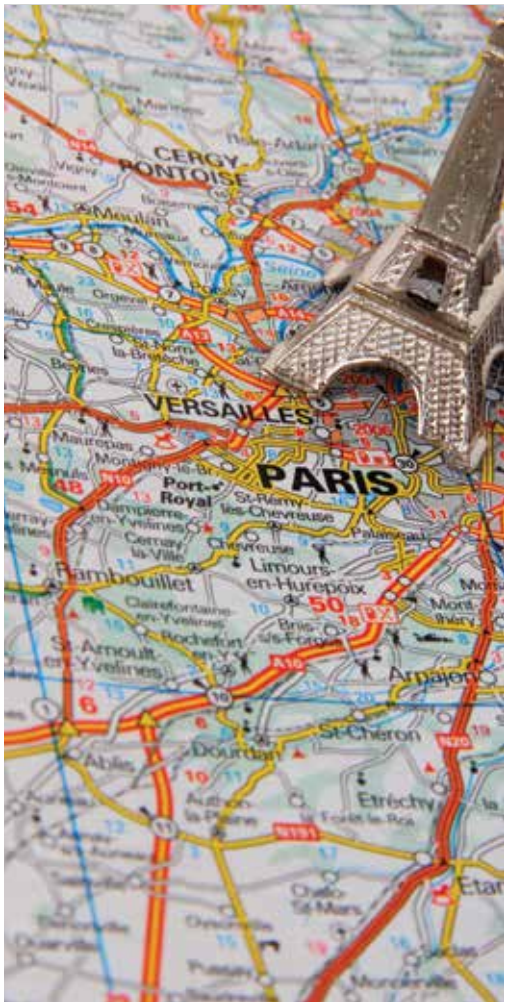

EN BREF

Un nouveau dispositif incitatif pour financer les start-up

Le ministre des Finances, Pierre Moscovici, a dévoilé les détails du dispositif de « corporate venture » qui introduit des règles d'amortissements particulières pour les entreprises qui décident d'investir dans des start-up. L'idée sous-jacente est de venir combler le manque de dynamisme du capital-risque en France, dont la plus grosse partie des levées de fonds vient du secteur public. Le nouveau dispositif, englobe aussi bien les investissements directs d'une entreprise dans une autre que les indirects (via des fonds). Il permet d'amortir sur cinq ans et dans la limite de 1 % de leur actif les investissements au capital de PME innovantes. Seules les PME qui consacrent au moins 15 % de leurs dépenses à la recherche, ou qui justifient de produits innovants reconnus par le label de la Banque publique d'investissement, seront éligibles au dispositif. Pour éviter que les PME innovantes ne soient rachetées purement et simplement par de grands groupes, les entreprises qui veulent bénéficier de cette incitation fiscale ne pourront investir qu'à hauteur de 20 % du capital de la PME ou du fonds choisis, et pour une durée de deux ans minimum. La mesure est saluée par le MEDEF : « *C'est une très bonne initiative, car ce type d'investissements s'inscrit dans la durée et permet de nouer des partenariats commerciaux et stratégiques forts entre la PME et l'investisseur, souligne Thibaut Lanxade. Reste à en faire la promotion auprès des chefs d'entreprises.* »

Fiscalité des entreprises : la France avant-dernière du palmarès européen

La remise à plat de la fiscalité promise par Jean-Marc Ayrault ne sera pas inutile pour les entreprises. La France est en effet très mal placée dans les classements internationaux comparant les taux d'imposition des entreprises. Dernier en date, celui de la Banque mondiale et du cabinet PWC, qui montre que **le taux des prélèvements sur les entreprises françaises approche les 65 %**, le plus élevé en Europe après l'Italie (65,8 %), la moyenne s'élevant à 43,1 % dans le monde, et à 41,1 % en Europe. L'enquête, réalisée chaque année depuis 2004, se penche sur le cas théorique d'une entreprise de taille moyenne (60 salariés), dont elle évalue la charge fiscale totale dans chacun des 189 pays étudiés. Elle ne prend pas nécessairement en compte toutes les exonérations existantes, ce qui pénalise la France, où les taux sont souvent élevés mais où les possibilités de réduire l'impôt sont nombreuses. L'effet du crédit d'impôt compétitivité et emploi n'est en outre pas encore intégré. Autre enseignement intéressant : Le niveau moyen de la pression fiscale a diminué régulièrement depuis 2004 dans le monde, constate l'étude. Le taux global de prélèvements a chuté de 53,4 % à 43,1 % en neuf ans, alors même que le poids des charges sociales est resté stable.

Vers un grand ménage dans les stages

Une proposition de loi des députés PS, prévoit quatre principales mesures. Interdire pour de bon les stages de plus de six mois, une règle jusqu'ici jamais respectée. Fixer à environ 10% des effectifs le quota de stagiaires par entreprise. Forcer les recruteurs à déclarer leurs stagiaires dans les registres du personnel. Et ouvrir à ces étudiants une protection légale dont ils sont jusqu'ici exclus. « *Il y a des problématiques de travail de nuit, les week-ends et jours fériés, confie-t-on au ministère du Travail. Techniquement, ce n'est pas le Code du travail qui ne s'applique pas à ces étudiants, mais des conventions pas toujours très claires.* »

« UN MILLION D'EMPLOIS CRÉÉS EN 5 ANS ! »

Le MEDEF sonne la mobilisation générale de toutes les forces vives du pays pour retrouver les chemins de la croissance et créer les emplois nécessaires à notre redressement.

INITIATIVE

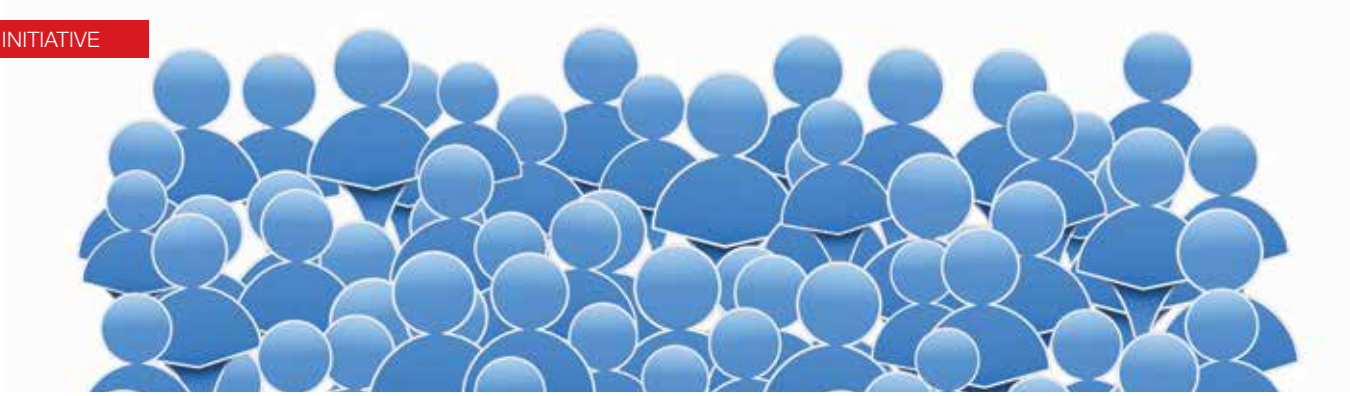

Le pari peut sembler fou, et pourtant il est beaucoup plus réaliste et porteur d'espoirs, qu'il n'y paraît de prime abord. La création d'un million d'emplois net en cinq ans est à la portée des entreprises, si on les libère enfin des charges et contraintes qui les entravent. Chacun doit désormais prendre sa part de responsabilité. Aux entreprises de conquérir des marchés et de créer des emplois, aux pouvoirs publics de créer le terreau favorable pour qu'elles y parviennent. C'est tout le sens de l'appel lancé à travers une lettre ouverte adressée à l'ensemble des chefs d'entreprises installés en France, par le MEDEF et ses adhérents, qui ne souhaitent pas être les spectateurs inactifs d'une France qui tombe.

UNE AMBITION QUI DONNE DU SENS AUX EFFORTS

L'objectif de créer 1 million d'emplois, permet de s'attaquer au cœur même du mal qui ronge notre société : le chômage qui sape le moral des français et les bases de notre modèle social. C'est aussi donner du sens aux efforts et réformes qu'il faudra mener avec courage. Car malgré des atouts considérables pour réussir, la France ne fait plus rêver. Nos jeunes et nos talents partent. Nos grands groupes hésitent à investir en France. Des familles d'entrepreneurs continuent de quitter le pays, pour créer ou développer leurs entreprises hors de France, vers des cieux fiscaux plus stables, plus légers et plus cohérents. Pour enrayer ce phénomène, il faut sans tarder lancer des chantiers prioritaires.

QUATRE RÉFORMES CLÉS POUR NOTRE FUTUR.

1. Engager de manière urgente les conditions du rétablissement de la compétitivité de notre économie. Cela passe par la baisse de la fiscalité qui pèse sur les entreprises (150 impôts entravent notre compétitivité), la baisse du coût du travail en allant au-delà du CICE (+ 10 % sur le niveau allemand, alors que nous étions 8 % moins élevé en l'an 2000), la simplification d'une réglementation devenue délirante (85 codes et 400 000 normes).

2. Procéder enfin à une véritable dynamique de baisse des dépenses publiques. En ayant le courage de mener des réformes structurelles fondamentales et en acceptant de toucher à des habitudes et des processus ancrés. Il faut rétablir les comptes de nos régimes déficitaires, que ce soit le système de retraite, l'assurance chômage, ou l'assurance maladie, par davantage de constance dans l'effort et une gestion paritaire exemplaire.

3. Réconcilier les entreprises, l'économie et la société française. Les entreprises sont le moteur de notre pays. Tout devrait être fait pour encourager à la fois leur création et leur développement. Au lieu de cela, on constate tous les jours que les mondes publics (éducation, justice, administrations…) et les entreprises ne se connaissent pas, ne se comprennent pas. Pour changer la donne, les discours de nos politiques devraient valoriser les entrepreneurs qui se développent et investissent en France, au lieu de les critiquer et de les vilipender. Derrière chaque entreprise et chaque entrepreneur il y a des équipes, du courage, un projet, et un potentiel de croissance et de création d'emplois qu'il faut absolument protéger et promouvoir, pour le bien de notre pays.

4. Poser un cap et un plan de route, qui rendent possible la concrétisation de cette ambition et des opportunités que ce soit dans la création de nouveaux marchés ou dans l'internationalisation de nos entreprises.

DÉVELOPPEMENT

Entreprises, maîtrisez votre environnement et renforcez votre démarche de performance

OPTIMISEZ VOTRE ORGANISATION

Le « programme Cap Lean » vous permet d'établir un plan opérationnel pour réduire vos délais de production, fédérer vos équipes autour d'une dynamique de projet, accélérer vos flux, améliorer votre planification et fiabiliser vos approvisionnements.

SÉCURISEZ VOS PROCESSUS D'INNOVATION

Créer ou développer des produits et services, protéger vos inventions, noms de produits, vos savoir-faire, favoriser la recherche d'idées, financer vos projets innovants…

Votre CCI développe pour vous des outils pratiques et des prestations sur mesure.

Faites-vous accompagner par les spécialistes de votre CCI.

0820 012 112
0,12 € / minute
entreprises.cci-paris-idf.fr

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

AGNÈS TOURAINE FUTURE PRÉSIDENTE DE L'IFA

RENCONTRE

Elle prendra ses fonctions dans quelques mois, rencontre en avant-première avec Agnès Touraine, future Présidente de L'IFA.

Agnès Touraine

Depuis 10 ans, l'IFA contribue à l'amélioration des pratiques de gouvernance dans les entreprises, quelles ont été les principales avancées en la matière ?

Agnès Touraine Pour paraphraser Daniel Lebègue qui a dressé ce bilan à l'occasion de la Journée annuelle des administrateurs le 22 octobre, nous avons connu en 10 ans une période de changement des règles et des pratiques de très grande ampleur. La nouvelle version du code Afep MEDEF de juin dernier en témoigne. En moins de 10 ans, la France s'est doté avec l'IFA d'un Institut de la gouvernance à l'instar de l'IoD (Institute of Directors) au Royaume Uni, qui fait de notre pays le deuxième acteur européen en ce domaine. Daniel Lebègue est également à l'origine d'Ecoda qui réunit aujourd'hui 16 pays et qui porte en Europe la voix des administrateurs. Il convient aussi de souligner l'importance de la « soft law », c'est-à-dire l'auto régulation par les bonnes pratiques des acteurs, qui permet des ajustements selon la taille ou la spécificité des organisations. Cette souplesse dans la rigueur est essentielle afin de ne pas alourdir le corpus de lois et règlements pesant déjà sur les entreprises. Il y a eu une véritable prise de conscience sur l'importance du rôle du Conseil d'administration, du rôle effectif joué par ses administrateurs et sur la nécessité de professionnaliser le fonctionnement du Conseil.

Vous prendrez la présidence de l'Institut en mai 2014, quelles seront vos priorités ?

AT Nous sommes incontestablement dans un monde qui change et l'entreprise publique, privée ou associative peut et doit être un des moteurs de cette évolution. La confiance et la compétence sont au cœur de cette nouvelle forme de croissance qui nous attend et par conséquent la gouvernance a plus que jamais un rôle clé à jouer dans cette dynamique. Daniel Lebègue a notamment parlé récemment du capital humain, en soulignant sa nécessaire prise en compte dans les travaux des Conseils, c'est un axe de réflexion et d'action clé compte tenu des problématiques actuelles. L'IFA va continuer à contribuer à enrichir la « doctrine » en poursuivant ses travaux, en continuant à identifier les meilleures pratiques et favoriser leur bonne diffusion et application au sein des entreprises, les plus grandes comme les plus petites. Le numérique nous permet une diffusion accrue de nos rapports et d'envisager de nouvelles formes de communication et de dialogue avec les adhérents et les différents acteurs. La formation des administrateurs est également un élément clé ainsi que le montre le succès du cursus de Certification des administrateurs lancé il y a 3 ans.

Malgré quelques avancées, les femmes sont encore peu présentes aux postes de direction des entreprises. Comment y remédier durablement ?

AT Il convient de rappeler les progrès considérables de ces dernières années réalisés au niveau des Conseils d'administration où les femmes sont passées de 7 à 27 % à la suite de la Loi Copé Zimmermann. On peut toutefois regretter que l'autorégulation n'ait pas permis cette évolution. Le plafond de verre est une réalité incontestable et c'est aux entreprises et institutions de mener en leur sein une révolution sur les méthodes de recrutement et de travail en se concentrant sur les compétences et les atouts d'une collaboration plus diverse.

L'entreprise que vous avez fondée est l'un des acteurs du numérique, en quoi cette nouvelle ère du digital nous impose-t-elle de repenser les rôles et responsabilités au sein de l'entreprise ?

AT La révolution numérique est une formidable opportunité mais aussi un défi. Elle impacte aujourd'hui l'ensemble de la société et bien sur l'entreprise dans ses modèles stratégiques et organisationnels et dans son fonctionnement quotidien. La gouvernance doit s'adapter à cette évolution. Il s'agit pour chacune des parties prenantes de l'entreprise d'en mesurer l'importance et de contribuer à l'évolution et à l'application de pratiques adaptées avec une gouvernance volontariste, acceptée et partagée. L 'IFA va continuer de travailler sur ce sujet prioritaire.

Avec votre Taxe d'Apprentissage, donnez un avenir aux jeunes apprentis

Date limite de versement le 28 février 2014

Calculez et versez votre Taxe d'Apprentissage avec Apprentis d'Auteuil sur www.taxeapprentissage.org

Un double apprentissage pour réussir dans la vie

Les jeunes accueillis à Apprentis d'Auteuil bénéficient d'un apprentissage technique et humain qui leur permet de reprendre confiance en eux. Ils acquièrent un **savoir-faire** fondé sur leurs capacités et leurs goûts, et un **savoir-être** qui les forme aux règles de vie indispensables en entreprise. Aujourd'hui, en choisissant de verser votre Taxe d'Apprentissage à Apprentis d'Auteuil, vous participez à la formation de ces jeunes et contribuez à leur transmettre un savoir professionnel, qui sera leur bien le plus précieux. Vous préparez l'avenir de votre entreprise et exprimez l'engagement de celle-ci ainsi que votre responsabilité citoyenne en faveur de la jeunesse en difficulté.

Ensemble, aidons ces jeunes apprentis à se construire et à réussir leur avenir !

Pour toute question :
Anne-Laure FOURNERET - Responsable régionale Relations Entreprises
06 68 25 94 82 - anne-laure.fourneret@apprentis-auteuil.org
Ou pour toute question technique : taxe.apprentissage@apprentis-auteuil.org

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1929, Apprentis d'Auteuil accueille plus de 14 000 jeunes et enfants au sein de plus de 200 établissements. **Acteur majeur d'aide à l'enfance** en France, sa vocation est, depuis sa création en 1866, d'accueillir des jeunes en difficulté sociale, familiale, affective et scolaire, pour les éduquer, les former et les insérer dans la vie active.

APPRENTIS D'AUTEUIL

EN CHIFFRES

624 700 DEMANDEURS D'EMPLOI FIN SEPTEMBRE, SOIT UN TAUX DE 13,6 %,

6,4 % DE PLUS SUR UN AN. VIGILANCE...

6 500 VISITEURS AU FORUM EMPLOI JEUNES DU MEDEF ILE-DE-FRANCE

© ??????????

L'EMPLOI DES JEUNES EN ATTENTE DE RÉPONSES *DURABLES*

Avec 624 700 demandeurs d'emploi fin septembre, soit un taux de 13,6 %, le plus faible du pays (24,6 %), l'Ile-de-France affiche les meilleurs résultats sur l'emploi des jeunes. Mais la tendance est à la hausse (+6,4 % sur un an), ce qui incite à la plus grande vigilance.

Dans les allées du 1er forum emploi axé sur le Contrat de Génération, organisé à l'initiative du MEDEF Ile-de-France, les jeunes ne cachaient pas leurs inquiétudes face aux tensions rencontrés sur le marché du travail. « *On cumule les CDD et les temps partiels, en revanchent peu de CDI nous sont proposés* », affirmaient en chœur Julien et Anaïs. De leur côté, Samira et Damien galéraient pour trouver une entreprise qui les acceptent en contrat d'alternance. Une tendance confirmée par Karim Battel, fondateur de la Private French University, seule école de formation qui permet l'accès aux grandes écoles via l'Alternance. « *2013 est une année catastrophique pour le secteur de la formation. L'Etat a supprimé les aides liées au contrat de professionnalisation et il est plus difficile de trouver une entreprise. Il y a un désengagement inquiétant sur les dispositifs de formation du secteur marchand* ». On observe d'ailleurs un recul de 18 % du nombre de contrats en alternance sur les sept premiers mois de l'année.

LES CONTRATS DE GÉNÉRATION À LA PEINE

Pourtant le gouvernement a fait de l'emploi des jeunes une priorité, multipliant les nouveaux dispositifs à l'image des contrats d'avenir ou de génération, mais jusqu'à présent sans grand succès. A peine 15 000 contrats de génération ont été signés, bien loin de l'objectif des 75 000 d'ici la fin de l'année, affiché à leur lancement. « *Sur le fond, l'idée est excellente, mais le dispositif est trop complexe* », explique Jacques Guillot DRH de la Générale de Santé. Un argument que partage Jérôme Dubus, Délégué général du MEDEF Ile-de-France. « *93 % des contrats sont actuellement signés dans des entreprises de moins de 50 salariés. Au-delà, il faut un accord d'entreprise ou de branche qui complexifie le dispositif. Par ailleurs, l'engagement sur 3 ans et l'obligation de conserver le seniors jusqu'à son départ à la retraite, rebutent beaucoup d'entreprises qui n'ont aucune visibilité à moyen terme* ». Résultat, la mesure patine. « *Il y a encore un gros travail d'information à faire pour les rassurer sur la complexité du dispositif. Si le principe les intéresse, les entreprises de plus de 50 salariés sont encore dans l'attente des accords collectifs. Pour l'instant c'est avant tout l'opportunité qui fait le contrat de génération, ce n'est pas leur priorité* », soulignent en chœur Odile Monrose, Chargée de mission Contrats de Professionnalisation et de Génération au MEDEF Seine-et-Marne et sa collègue en Essonne, Martine Parisot.

REVOIR LES RÉPONSES APPORTÉES

Depuis 2008, 25 % des emplois occupés par les jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une aide de l'Etat, avec des résultats très mitigés. La meilleure façon et la seule à long terme de redonner du travail aux jeunes, est bien entendu la croissance. Mais pas seulement. L'éducation et la formation sont la première clé de sortie. Elles favorisent la productivité et l'employabilité potentielles. Or, 48 % des jeunes s'estiment insuffisamment préparés à la vie professionnelle selon une récente étude IFOP / Rumeur publique / Solendi sur la mobilité professionnelle. De quoi relancer la polémique sur l'inadéquation de notre système éducatif avec les attentes du marché de l'emploi. « *Il y a encore un trop fort décalage entre la formation et la réalité des besoins des entreprises* », souligne à ce titre Laurent Wardini, Président du Groupement des chaînes hôtelières Paris-IDF. Autre domaine à réformer : le marché du travail. Il y a une corrélation forte entre la flexibilité et l'emploi. Plus les règles sur le marché du travail sont souples, plus le chômage est bas, comme en témoigne les réussites allemandes et autrichiennes en la matière, qui avec respectivement des taux de chômage de 7,7 % et 8,6 %, font figurent d'exception dans une zone euro où le chômage des moins de 25 ans culmine à 23,7 %.

L'EUROPE À LA MANOEUVRE

Les récentes mesures européennes qui mobilisent 6 milliards d'euros en faveur de l'emploi des jeunes, se sont d'ailleurs largement inspirées des dispositifs mis en place par ces deux pays qui ont su développer la culture de l'alternance et de l'apprentissage, pour favoriser l'insertion des jeunes générations dans le monde de l'entreprise. L'idée centrale est de mettre en place la «garantie jeunesse», menée avec succès en Autriche et dans les pays nordiques, qui prévoit d'offrir un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage de qualité, à chaque jeune au bout de quatre mois d'inactivité. Ils sont plus de 14 millions dans ce cas en Europe. La France a lancé sa version en octobre. Destinée à titre expérimental à 10.000 jeunes très fragilisés, elle devrait à terme en concerner plus de 100.000. Éligible sur 12 régions, notre pays devrait récupérer quelque 700 millions d'euros sur les 6 milliards du plan. Mais les aides européennes ne s'arrêtent pas là. Il faut y ajouter les 6 milliards de prêts annuels de la BEI pour la création des entreprises et les 7 milliards annuels du Fonds social européen. Autre appui européen: la mise en place d'un «Erasmus apprentis» poussé par Berlin et le portail «Eures», un site Internet qui recense les offres d'emploi dans les différents pays de l'Union.

Sources chiffres : Pôle emploi – INSEE - CESE

> **« L'âge moyen du premier CDI se situe désormais à 27 ans selon le CESE**

AVEC 60 ENTREPRISES PROPOSANT PLUS DE 5000 OFFRES, LE FORUM EMPLOI JEUNES DU MEDEF ILE-DE-FRANCE A ATTIRÉ PLUS DE 6 500 VISITEURS.

Un beau succès pour une édition axée sur le contrat de génération dont les contours sont encore largement méconnus des jeunes. « *Ils sont notamment venus se renseigner sur les détails du dispositif qui peuvent séduire les entreprises* », devait nous confier Isabelle Gayte de Pôle emploi Ile-de-France. L'opérateur public était venu en force, proposant notamment des ateliers pour optimiser la recherche d'emploi et assurant des entretiens de recrutement pour le compte de 6 entreprises : Château d'eau – Challencin – Elis –Intermarché – Quick et Vitalliance. Chez Facilicom, entreprise de services qui organise 7 à 10 sessions de recrutement par mois, l'objectif était de renforcer le vivier de talents. « *Nous sommes toujours à l'affût de nouveaux profils que nous pourrons insérer dans nos cycles de formation. Nous sommes aidés en cela par les OPCA* ».

Du côté de Sodexo le forum était l'occasion d'informer les jeunes sur la réalité des métiers proposés « *et ainsi de casser l'image négative du secteur* », précisait Aurélie Millerioux de Sodexo Justice Service, une filiale du groupe qui recrute une centaine de personnes chaque année. « *Avant on ne recrutait que sur les diplômes, maintenant on s'intéresse davantage aux profils des candidats, à leurs parcours. L'entreprise vient de signer un accord sur les Contrats de génération qui vont nous permettre de renforcer notre action de tutorat pour assurer la transmission des savoirs* ». En cette affaire, le plus important selon José Ramos, nouveau Président de la Fédération IDF des Travaux publics qui s'est engagée sur 1000 contrats de génération, « *est de savoir ce que le jeune veut faire et sait faire, pour mieux le positionner dans l'entreprise* ».

UN TREMPLIN POUR LES JEUNES DE BANLIEUE

Ils ont raté la marche de l'école mais rebondissent sur le tremplin du numérique : 14 jeunes de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine se forment au web, au graphisme ou aux effets spéciaux grâce à l'unique chantier d'insertion dédié à ces nouveaux métiers.

Ambiance studieuse, et pourtant ces jeunes sont ici justement parce qu'ils n'aiment pas l'école. Sans diplôme et sans emploi jusqu'à présent, ils ont tous entre 18 et 25 ans. Ce qui les amènent ici, leur intérêt pour le graphisme, le web ou la vidéo. Ces geeks venus de banlieue, ont un an pour apprendre un métier dans le domaine du numérique. « *J'ai arrêté l'école en 1ère, j'ai pas eu mon BAC et après pendant une bonne année j'ai galéré. Ensuite j'ai travaillé dans la vente, mais cela ne correspondait pas vraiment à mes envies, et pour le coup « le tremplin » a largement répondu à mes attentes. Quand je me lève le matin j'ai le sourire* », affirme Queeny. Bader avait lui aussi manqué la marche de l'école. Il a su rebondir en participant à ce chantier d'insertion il y a deux ans. Depuis, il a intégré une école d'informatique et rêve de monter sa propre entreprise web. Il a trouvé sa voie, alors il revient partager son savoir. « *Pour moi çà était une expérience fabuleuse, même si l'apprentissage sur le tas n'a pas toujours été facile. Mais quand on se donne les mayens, il n'y a pas de raisons que cela ne marche pas* », souligne-t-il.

50 000 EMPLOIS À POURVOIR

Six encadrants pour quatorze jeunes de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, embauchés à temps partiel en CDD et payés au SMIC, assurent leur accompagnement. Ils doivent produire des films d'animation, des sites Internet et des reportages pour des associations. Les écrans, les ordinateurs, ils avaient déjà tout çà dans la peau. L'association les aide seulement à transformer leur passion en savoir-faire. « *Bien sûr le numérique est à portée de main de la jeunesse globalement, mais qu'en fait-on ? Dans les quartiers en difficulté, on ne forme pas les jeunes à produire du numérique et à devenir acteurs du numérique* », précise Marcella Perez, coordinatrice de l'association « Permis de vivre la ville ». Selon les organisateurs du 1er Forum des banlieues actives et créatives, 50 000 emplois dans le numérique seront à pourvoir en France d'ici à 2017.

LE MEDEF PROPOSE DE FORMER 100.000 APPRENTIS DE PLUS

Quelque 580.000 jeunes reçoivent aujourd'hui une telle formation dans les entreprises, soit 3,5% des effectifs salariés en France, contre environ 1,5 million en Allemagne. Le MEDEF s'engage, dans le cadre d'un «pacte de l'alternance pour la jeunesse», à augmenter ce type de formation de 3% pendant cinq ans, soit 100.000 jeunes de plus d'ici 2018. Pour ce faire, il propose 11 mesures visant à réformer l'organisation de l'apprentissage et son financement pour la rapprocher des besoins des entreprises. Il suggère ainsi de fusionner la taxe d'apprentissage (0,5% de la masse salariale) et la contribution au développement de l'apprentissage (0,18%), que l'ouverture de centres de formation des apprentis (CFA) ne soit plus subordonnée à un financement de la région, ou de donner aux branches professionnelles la possibilité de créer ou de réviser des diplômes et de leur permettre de financer une formation conforme à leurs besoins en compétences. «*Comme en Allemagne, les entreprises et les branches professionnelles doivent être absolument libres de leur politique de formation en alternance, que ce soit sur la conception des diplômes ou l'ouverture des sections*», souligne l'organisation.

SOCIAL

QUELLE RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Réponses croisées de **Jean-Marc Germain**, Député des Hauts-de-Seine, membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale et **Luc-Eric Krief**, PDG du groupe SD2M, membre de la commission PME/TPE du MEDEF.

Jean-Marc Germain

Luc-Eric Krief

Qu'attendez-vous de cette 3e réforme de la formation professionnelle en dix ans ?

Jean-Marc Germain J'en attends beaucoup. C'est l'un des chantiers les plus importants du quinquennat de François Hollande. L'enjeu est triple : la compétitivité de la France, l'égalité réelle des chances et la possibilité donnée à chacun, de se réaliser et de progresser professionnellement. Concrètement, il s'agit de donner corps au compte personnel de formation inscrit dans la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 dont j'ai eu l'honneur d'être rapporteur : définir les règles d'alimentation par l'Etat, les régions et les entreprises ainsi que les conditions d'utilisation qui doivent conjuguer les attentes des salariés, les besoins de l'économie et les modalités de financement. Le fil rouge, c'est de permettre à ceux qui en ont le plus besoin et qui en sont le plus exclus, d'accéder pleinement à la formation professionnelle. Je pense aux salariés peu ou pas qualifiés, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes sans qualifications ou aux salariés plus âgés exerçant des métiers pénibles et dont il faut préparer la conversion.

Luc-Eric Krief En toute honnêteté, j'ai bien peur que cette réforme soit à l'image des réformes promises et jamais abouties par les divers gouvernements successifs. Les français ont peur de modifier ce qui ne fonctionne pas, s'inventant tout un tas de raisons pour ne rien changer. Donc de réforme, il n'en reste bien souvent que l'idée mais pas les actions. Alors je serai pragmatique et je verrai bien si l'accouchement de la souris se passe bien…

Comment expliquez-vous que les salariés soient si peu à en bénéficier ?

J.M.G La complexité d'abord : personne ne s'y retrouve dans le maquis des réglementations, des intervenants. Les préjugés et le manque d'information ensuite, des salariés comme des employeurs notamment les PME/TPE. Mais plus fondamentalement, c'est la disparition du

> « **J'ai proposé que 1% des 6% du CICE vienne alimenter** directement les comptes personnels de formation »
>
> **JEAN MARC GERMAIN**

> **Faisons une mutualisation par branche** et déplafonnons les seuils « imbéciles » et contre productifs »
>
> **LUC-ERIC KRIEF,**

modèle dominant de l'après-guerre de la grande entreprise où l'on faisait, de père en fils, toute sa carrière et qui prenait tout en charge. Aujourd'hui, les salariés sont appelés à changer plusieurs fois d'entreprise, avec parfois des périodes de chômage. Il faut du coup totalement repenser les droits des salariés, et faire qu'ils soient attachés à la personne et non plus à l'entreprise : c'est l'idée du compte personnel de formation.

L.E.K ➔ Je pense qu'il y a réellement une problématique dans la répartition et l'utilisation des fonds qui sont collectés. Certains savent « contourner » les règles et bénéficient de sommes auxquelles ils ne devraient pas pouvoir prétendre, alors que d'autres ont des réels besoins, impossible à financer. Il en va de l'avenir de nos collaborateurs et de nos sociétés, car la formation fait partie intrinsèquement du développement de l'entreprise.

Faut-il recentrer le dispositif sur les publics les plus éloignés de l'emploi ?

L.E.K ➔ Non ! Il faut que tout le monde puisse en bénéficier. A-t-on déjà vu un chirurgien s'interdire d'être formé à de nouvelles techniques d'opérations ? A-t-on déjà vu un ingénieur ne pas savoir utiliser un nouveau logiciel de conception ? Bien évidemment que non ! Il faut donc que la formation puisse bénéficier au plus grand nombre, qu'elle soit incitative financièrement pour les entreprises qui vont au-delà de leurs obligations légales, via une réduction de l'IS par exemple. Mais elle doit aussi répondre à des besoins professionnels avérés et non pas satisfaire un fantasme !

J.M.G ➔ Je dirais rééquilibrer plutôt que recentrer car je ne recommande pas de réduire la formation des autres salariés. Il faudra des moyens nouveaux : j'ai proposé que par exemple 1% des 6% du CICE vienne alimenter directement ces comptes personnels de formation. 40 ans après la loi inspirée par Jacques Delors, qui a instauré le « 1% » formation, ce serait un beau coup pour booster la formation professionnelle.

Enjeu de nombreuses polémiques, l'utilisation des fonds récoltés est au cœur des débats. Comment mieux répartir les 32 milliards de dépenses annuelles ?

J.M.G ➔ Je fais partie de ceux qui considèrent qu'il est du devoir de tous les responsables, politiques, syndicaux, d'entreprise ou associatifs, de bien gérer l'argent qui leur est confié. Il est clair qu'il y a beaucoup de progrès à faire dans le domaine de la formation professionnelle. Il faut dépenser mieux mais pas moins : la formation, c'est le nerf de la guerre économique.

L.E.K ➔ Il faut que les PME puissent y accéder plus facilement et plus largement. Aujourd'hui les enveloppes financières sont limitées et ne correspondent pas aux réels besoins. Faisons une mutualisation par branche, par exemple, et déplafonnons les seuils « imbéciles » et contre productifs.

Faut-il selon vous renforcer les contrôles de qualité des formations pour éviter les gaspillages ?

L.E.K ➔ OUI, sans aucun doute. Je pense qu'il faudrait aller bien plus loin dans les règles de financement et pouvoir contrôler a posteriori comment les sommes sont réparties et utilisées.

J.M.G ➔ Le talon d'Achille, ce sont les organismes de formation eux-mêmes : il y a parmi eux le meilleur comme le pire et le système de contrôle est trop faible. Il faut aussi continuer à rapprocher et rationnaliser le système de collecte et de financement. Dernier enjeu : le réseau d'orientation et d'accompagnement. J'ai longtemps plaidé pour que l'ANPE devienne une agence nationale pour l'emploi et la formation, s'adressant à la fois aux chômeurs et aux salariés, pour leurs parcours d'emploi comme de formation, par un rapprochement avec l'AFPA mais aussi les réseaux des FONGECIF, les OPCA. Aujourd'hui, je crois qu'il faut confier aux régions la responsabilité de l'organisation du réseau d'accueil ; les partenaires sociaux pourraient en ce qui les concerne gérer les droits et le financement du compte personnel, créant ainsi un nouveau champ pour le paritarisme aux côtés de l'assurance chômage et des retraites complémentaires : l'assurance formation.

LA MAÎTRISE DE L'ANGLAIS EST UN ATOUT INTERNATIONAL POUR L'ENTREPRISE.

Andrew BURLTON

Dans un monde économique globalisé, maîtriser l'anglais est devenu indispensable. Alors pour vos formations, autant faire appel aux meilleurs spécialistes en la matière, à l'image du British Council, l'agence internationale britannique chargée des échanges éducatifs et des relations culturelles, qui a décidé de renforcer son offre dédiée aux entreprises et aux professionnels, comme nous le précise Andrew Burlton, directeur de l'enseignement de l'anglais.

BRITISH COUNCIL

Le British Council ouvre plus largement ses formations au monde de l'entreprise, comment cela se traduit-il ?

Andrew Burlton ➔ Pour nos cours inter-entreprises nous proposons des cours d'anglais spécialisés qui ciblent le monde des finances, du droit et des affaires. Pour répondre à la demande de notre clientèle, nous avons créé des formules plus intensives et offrons également des plages horaires plus larges. En outre, nous avons allégé nos procédures d'inscription.

Acceptez-vous le DIF ?

AB ➔ Tout à fait. Le British Council est un centre de formation approuvé. Nous acceptons les demandes de prise en charge par les employeurs, y compris dans le cadre du droit individuel à la formation.

Quels sont les méthodes d'enseignement que vous privilégiez ?

AB ➔ Le British Council est, depuis plus de 75 ans, l'une des références mondiales dans l'enseignement de l'anglais. En cours nous privilégions le perfectionnement des compétences pratiques, c'est-à-dire la capacité de communiquer à l'oral et à l'écrit dans un contexte réel. Nos étudiants traiteront ainsi des thématiques correspondant à leurs besoins. Ils participeront à des jeux de rôle, liront des articles d'actualité et des rapports, rédigeront des messages électroniques et des rapports en relation avec leurs activités. Ils pourront compléter leurs cours en face-à-face avec des exercices en ligne.

L'anglais est devenu un atout international et notre enseignement reflète cette réalité. Nos professeurs sont des spécialistes diplômés qui ont suivi une formation spécifique pour enseigner l'anglais comme langue étrangère et qui ont plusieurs années d'expérience dans ce domaine.

Nous délivrons des formations en face à face dans 83 pays et avons toute une gamme d'outils gratuits pour les enseignants d'anglais et les apprenants.

Intervenez-vous également au sein des entreprises ?

AB ➔ A partir du second semestre 2014, nous allons proposer un service destiné aux entreprises. Cela commencera avec un audit des compétences des employés, une analyse des exigences, et objectifs de l'entreprise, qui servira de base à la définition des plannings des interventions. Nous prendrons en considération également toutes les contraintes pratiques : la disponibilité des participants, les horaires… L'objectif est de mettre en place un programme de formation efficace qui apportera les résultats souhaités dans les plus brefs délais. Nous utiliserons un test d'évaluation reconnu pour vérifier les acquis. Nos enseignants sont des spécialistes de ce type de formation et ils gèrent, planifient et délivrent ces programmes.

pages Focus

REPÈRES

2 entreprises distinguées par le prix Potier de la Chimie

Diverchim et Inoveox

Page 26

REPÈRES

La France peut-elle encore innover ?

Page 27

DÉCRYPTAGE

Les taux de **TVA** changent au **1er janvier**

Page 28

DÉCRYPTAGE

Le pouvoir de sanction de l'inspection du travail va être RENFORCÉ

Page 29

PME à la traîne

Page 30

PORTRAIT D'ENTREPRISE

Essonne TP dirigée par José Ramos

Page 32

INTERNATIONAL

PME

Europe et croissance Nous sommes les **99%**

Page 34

DROIT

Comment négocier avec succès son *management package*?

Page 36

LIVRES

L'art de la prospective

Page 38

LA PHRASE

« Il ne sert à rien d'avoir le meilleur produit, s'il ne sort pas sur le marché au bon moment »

Anne Lauvergeon, Présidente de la commission Innovation 2030.

LA FILIÈRE FRANCILIENNE DE LA CHIMIE À L'HONNEUR

LAURÉAT

© DIVERCHIM

Deux de ses jeunes entreprises particulièrement prometteuses se sont récemment distinguées. DIVERCHIM, en remportant le prix Pierre Potier de l'innovation et INNOVEOX lauréat du prix ChemStart'Up 2013. Le signe du renouveau d'un secteur tourné vers l'innovation en faveur du développement durable.

Largement utilisés dans l'industrie pharmaceutique, les cyclopropanes présentent de nombreux intérêts pour améliorer l'efficacité des médicaments. Mais actuellement, les procédés permettant de les introduire dans un composé, nécessitent des réactions complexes et souvent polluantes.

UN SAUT TECHNOLOGIQUE

Les équipes de DIVERCHIM se sont donc mobilisées pour développer avec le soutien d'Oséo, un procédé plus simple et plus respectueux de l'environnement. « *Nous utilisons comme matière première un composé issu de la glycine, qui est un acide aminé naturel, que l'on retrouve en abondance dans l'environnement. La réaction met en jeu un catalyseur recyclable qui est utilisé en très faible quantité. La réaction ne génère que de l'azote, un gaz non polluant* », précise Emmanuel Thomas responsable projets DIVERCHIM. Ces réactifs sont stables et utilisables facilement tant au stade du laboratoire de recherche qu'au stade industriel sans précautions particulières. Ils constituent ainsi un véritable saut technologique. Leur commercialisation en cours a d'ores et déjà permis à DIVERCHIM de proposer une synthèse alternative du Tasimeltéon™ développé par la société Bristol-Myers-Squibb/Vanda Pharmaceuticals pour le traitement de l'insomnie. Créée en 2000, DIVERCHIM compte aujourd'hui plus de 50 salariés sur son site de Roissy. « *Nous axons notre activité sur la recherche et le développement : découverte de nouvelles molécules actives, développement de procédés de fabrication, innovation pour créer de la propriété industrielle. Et pour poursuivre notre croissance, nous procédons actuellement au déploiement d'un pilote industriel afin d'augmenter nos capacités de production* », précise Jean-Louis Brayer, son fondateur.

DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Jeune Société Innovante crée en 2008, INNOVEOX dispose aujourd'hui de savoir-faire et de brevets innovants dans le domaine de l'Oxydation HydroThermale Supercritique (OHT), ainsi que d'une équipe spécialisée, dédiée aux applications industrielles. Un partenariat technologique avec le Groupe AIR LIQUIDE, lui a permis de mette au point, grâce à une injection d'Oxygène liquide à 300 bars, un procédé permettant l'élimination de tous les déchets liquides organiques aqueux, tout en récupérant 100% de l'eau propre contenue dans l'effluent, avec une énergie positive. Une rupture technologique basée sur l'oxydation maîtrisée mise au point par le Professeur François Cansell, Directeur général de l'Institut Polytechnique de Bordeaux, qui permet également de récupérer les métaux, sans dégager de gaz toxique ou d'odeur. Les unités de traitement transportables sur site évitent les dangers et le coût de déplacement des déchets spéciaux. Le prix CHEMSTART'UP vient récompenser le travail entrepris aux côtés de TOTAL R&D et TOTAL E&P à Lacq en Région Aquitaine, pour la destruction de résidus pétroliers 100% organiques, avec à la clé de nombreuses applications et un nouveau brevet pour INNOVEOX. Une première Mondiale qui redéfinit les critères de l'économie circulaire de ces effluents, et s'est soldée par la signature d'un premier contrat de service entre INNOVEOX et TOTAL E&P, avec à la clé de belles perspectives de création d'emplois.

© DIVERCHIM

LA FRANCE PEUT-ELLE ENCORE INNOVER ?

Oui répondent en choeur les conclusions du rapport de la commission Innovation 2030 présidée par Anne Lauvergeon et le classement annuel des pays les plus innovants établi par Thomson Reuters.

Dans le climat de « french-bashing » ambiant, il est réconfortant de constater que certains éléments d'appréciation peuvent encore nous permettre d'espérer. La France a encore des idées et des entrepreneurs prêts à faire bouger les lignes. D'autant que face à l'accélération actuelle des ruptures et des changements, les entreprises, qui veulent survivre, doivent être capables d'innover avec encore plus de maîtrise de la performance, du risque, des coûts et des délais.

ETRE À L'ÉCOUTE DES ÉVOLUTIONS DU MONDE

Pour saisir les opportunités que nous offre ce nouveau monde, les acteurs économiques doivent avoir assez de vision et d'audace pour anticiper les changements, voire les provoquer, au lieu de les subir. Innover, c'est réinventer métiers, modes d'organisation et styles de management, en étant à l'écoute des évolutions sociétales, des attentes des consommateurs et des salariés. En proposant de définir les ambitions stratégiques de la France au regard des grandes évolutions des besoins mondiaux (augmentation de la population entraînant des tensions sur les matières premières, l'énergie, la nourriture - l'urbanisation croissante - le développement des classes moyennes des pays émergents - le numérique - la raréfaction de l'eau potable), la Commission Innovation 2030, présidée par Anne Lauvergeon, démontre fort bien que notre pays grâce à ses nombreux atouts et savoir-faire, peut retrouver les chemins d'une croissance durable. Encore faut-il concentrer les moyens essentiellement sur les filières porteuses et adopter le bon timing. « *Car il ne sert à rien d'avoir le meilleur produit, s'il ne sort pas sur le marché au bon moment* ».

RETROUVER LE GOÛT DE L'EXPÉRIMENTATION

Innover c'est accepter de changer de regard sans à priori. Si l'innovation a besoin de programmes construits, elle est aussi issue de l'imagination débridée d'hommes et de femmes parfois visionnaires. Il faut donc accepter l'atypique, l'expérimentation et le risque qui lui sont attachés. Si le principe de précaution est nécessaire pour ne pas faire n'importe quoi, il ne doit cependant pas brider notre imagination et contraindre l'innovation. D'autant qu'en la matière, tradition et modernité peuvent constituer un excellent alliage. En matière alimentaire, le savoir –faire séculaire de notre gastronomie s'avère des plus précieux pour développer et transformer les protéines végétales, dont la population mondiale en forte augmentation aura de plus en plus besoin dans les années à venir.

DANS LE TOP 3 DE L'INNOVATION MONDIALE

Aussi incroyable que cela puisse paraître, la France arrive même en troisième position des pays les plus innovants, selon le baromètre « Top 100 Global Innovators » de Thomson Reuters, en y classant douze grands groupes et centres de recherche. Quatre critères sont pris en compte: le nombre de brevet déposés, le taux de succès de ces derniers (la différence entre les brevets déposés et ceux qui sont effectivement validés), leur portée internationale et enfin leur influence, soit le nombre de fois où ils sont cités par d'autres sociétés lors de leur processus d'innovation. Les lauréats : Alcatel-Lucent, Arkema, L'Oréal, Michelin, Safran, Saint-Gobain, Thales, EADS, Valeo, le CNRS, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'IFP Energies nouvelles, ont dépensé 49,9 milliards de dollars en recherche en 2012. Pas question pour autant de crier victoire. Car ce classement ne doit pas nous faire oublier que la transformation de l'invention en innovation industrielle ou de services, donc en emplois, doit encore être fortement améliorée.

L'étude

LA TVA CHANGE LE 1ER JANVIER !

FISCAL

3 nouveaux taux se substitueront à ceux en vigueur actuellement. Rien de plus simple en apparence. Mais dérogations et autres taux intermédiaires sont venus s'insérer, au fil des années, dans le dispositif. Au point que les taux de TVA sont devenus peu à peu un grand bazar.

Il y en a pour tous les goûts ! Outre un taux « super-réduit » pour les médicaments sur ordonnance, la presse ou la redevance télé, il existe aujourd'hui trois autres taux de TVA en France. Le taux « réduit », qui porte principalement sur les produits de première nécessité. Le taux « intermédiaire », qui a fait son apparition le 1er janvier 2012, porte lui principalement sur la restauration et les travaux de rénovation des logements. Et enfin, le taux dit « normal », appliqué à la plupart des biens de consommation courante et des services.

LA PLUS IMPORTANTE RECETTE FISCALE

Certains services sont déjà passés le 1er juillet dernier à une TVA à 19,6%, contre 7% auparavant, Paris voulant éviter une condamnation européenne. Les Français qui font appel à une société pour des travaux de jardinage, du gardiennage, des cours à domicile hors soutien scolaire (gym, piano) ou de l'assistance informatique, paient désormais plus cher leur prestation.
Avec des taux à 5%, 10% et 20%, la réforme aura au moins l'avantage d'une plus grande clarté. En théorie du moins. Après plusieurs semaines de négociations, les professionnels du bâtiment, ont obtenu que les devis pour travaux de rénovation signés avant la fin de l'année continuent de bénéficier de la TVA à 7% l'an prochain sous certaines conditions. Par ailleurs, le champ des travaux ouvert au taux réduit de 5,5 % s'est élargi. Après la rénovation énergétique, c'est au tour des travaux dits « induits » d'en bénéficier. La TVA est de loin la recette fiscale la plus importante en France - plus de 136 milliards en 2012 – soit la moitié des prélèvements fiscaux.

L'an prochain, l'État espère 3 milliards d'euros de recettes supplémentaires du seul fait de la modification des taux, qui viendront abonder les 20 milliards d'euros que coûtera le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE).
Augmenter la TVA a aussi l'avantage de ne pas grever la compétitivité des entreprises - une doctrine que les socialistes s'approprient peu à peu. Certains députés de la majorité, à l'image du rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Christian Eckert, étaient même prêts à aller plus loin que les 20% finalement décidés. Il n'est donc pas impossible que la TVA s'invite de nouveau dans le débat politique.

LES GRANDS PRINCIPES D'ÉVOLUTION

Le taux particulier reste inchangé à 2,1 % pour les : médicaments sur ordonnance, journaux, vente d'animaux vivants de boucherie et de charcuterie à des non-assujettis, redevance TV, 140 premières représentations de spectacles vivants.

Le taux réduit passe de 5,5 à 5 % pour les produits de première nécessité, les produits alimentaires à consommation différée, l'énergie, l'eau et les boissons sans alcool, l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes à domicile, les cantines scolaires, les livres, le spectacle vivant au-delà des 140 premières représentations.

Le taux intermédiaire grimpe de 7 à 10 % sur la restauration à consommation immédiate, les produits alimentaires préparés ou à consommation immédiate, les transports, les travaux de rénovation de logements anciens, les grandes surfaces, le soutien scolaire, camping – hôtel – location meublée, cinéma, zoo, musée, médicaments sans ordonnance.

Le taux normal passe de 19,6 à 20 % pour les biens et prestations de services, les publications, les boissons alcoolisées, les petits travaux de jardinage, les cours à domicile, les œuvre d'art vendue par un tiers.

LE POUVOIR DE SANCTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL VA ÊTRE RENFORCÉ

Renforcement des pouvoirs, refonte du fonctionnement… La réforme de l'inspection du travail que prépare Michel Sapin va profondément modifier les contours de cette administration.

En renforçant les pouvoirs de sanction de l'inspection du travail et en s'attaquant à une refonte en profondeur de son fonctionnement, le ministre du Travail prépare une petite révolution qui inquiète déjà les milieux patronaux. Ce qui fait grincer les dents du MEDEF, c'est la possibilité qui serait offerte aux inspecteurs du travail, de disposer d'un nouveau pouvoir de sanction immédiat.

> **« En 2012, les agents ont effectué plus de 260.000 interventions qui ont débouché sur quelque… 7.000 procédures pénales**

DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Jusqu'à présent, ils étaient simplement habilités à constater des infractions et engager des poursuites en justice au pénal en cas par exemple de non-déclaration de travail ou de non-respect du SMIC. Ceci avec une efficacité toute relative, du fait du délai de jugement des affaires (deux ans en moyenne), qui a pour conséquence qu'une affaire sur deux est classée sans suite pour cause de complexité ou d'encombrement, fait-on remarquer du côté du ministère. La réforme sur laquelle la Rue de Grenelle travaille avec le ministère de la Justice, va instituer des sanctions administratives et financières, dont le montant sera « *supérieur ou égal à celui prévu actuellement au pénal* », précisent les services de Michel Sapin. L'inspecteur du travail les proposera à la Direction régionale chargée des entreprises, de l'emploi, de la concurrence et du travail (Direcct) qui statuera. Une voie ouverte à tous les risques de dérapage et d'interprétation, fait-on remarquer avenue Bosquet. « *La législation est si compliquée, que les inspecteurs seront placés en position d'arbitre sur des textes parfois ambigus* ». La voie pénale sera conservée pour les délits les plus graves, mais sera aussi réformée. Lorsqu'en 1973, a été instituée la procédure d'ordonnance pénale (sans audience et avec un seul juge), les litiges du travail en avaient été exclus. Cette exception sera supprimée. Un autre pouvoir des inspecteurs du travail va être renforcé : celui d'arrêter des travaux. Aujourd'hui, cette capacité n'est prévue que dans le bâtiment pour les risques de chute de hauteur, d'enfouissement, d'amiante ou chimiques. Elle sera étendue au-delà de ce secteur et à tous les dangers graves imminents, comme le risque électrique ou celui créé par une machine ne respectant pas les règles de sécurité. Les partenaires sociaux vont certes être consultés sur la réforme, mais elle est cependant déjà bien avancée. L'objectif du ministère du Travail est en effet de boucler le texte pour l'intégrer dans la future loi sur la formation professionnelle.

STANDARD DE PAIEMENT SEPA
LES PME À LA TRAÎNE

NORME

La pression se renforce sur les PME pour éviter le bug du 1er février 2014, date à laquelle entrera en vigueur la nouvelle norme européenne de paiement SEPA. Or leur état d'impréparation inquiète au plus haut niveau.

Le compte à rebours s'accélère. Dans quelques semaines toutes les entreprises devront s'être mises en conformité avec la nouvelle norme européenne pour les prélèvements et les virements SEPA (Single Euro Payments Area), qui représentent quelque sept milliards d'opérations chaque année en France. Passé ce délai, les paiements encore effectués selon les formats nationaux seront purement et simplement refusés par les banques. Autrement dit, une entreprise qui n'aura pas adopté la norme, ne sera plus en mesure de payer ses salariés et ses fournisseurs, pas plus qu'elle ne pourra encaisser les règlements de ses clients. «*Tout s'arrêtera, il y aura un effet couperet, avec un impact sur la trésorerie des entreprises*», insiste Thibault Lanxade, président du pôle entrepreneuriat et croissance au MEDEF.

> **« Une entreprise qui n'aura pas adopté la norme, ne sera plus en mesure de payer ses salariés et ses fournisseurs**

UN MANQUE DE PRÉPARATION INQUIÉTANT

Pourtant début novembre, 56 % des PME n'avaient jamais entendu parler de cette nouvelle norme, selon la Fédération bancaire française, le MEDEF et la CGPME qui ont dû organiser une conférence de presse, pour les exhorter d'accélérer le pas. «*Ces nouveaux moyens de paiement s'appliqueront à tous les acteurs économiques, qu'il s'agisse des banques, des grandes entreprises, des PME, des entrepreneurs individuels ou des administrations*», - martèle Jean Clamon, président du comité d'orientation des moyens de paiement à la FBF.

Or, à quelques semaines de la date fatidique, il reste encore du chemin à parcourir. Mi-novembre seuls 53% des virements étaient aux normes SEPA et 2,9% dans le cas des prélèvements. Si les banques, les grands facturiers comme Orange et EDF et les administrations sont prêts, il en va tout autrement pour les PME, qui ont du mal à se sentir concernées par ces nouvelles normes de paiement, jugées très techniques. Leur attention est accaparée par la conjoncture économique, la faiblesse de leurs marges et l'instabilité fiscale.

DANS LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

Or la migration vers Sepa ne se fait pas d'un claquement de doigt. Elle nécessite une mise à jour des logiciels de paie et de facturation, une formation des salariés, ainsi qu'une phase de tests pour remédier aux inévitables «bugs.» Le MEDEF invite donc les PME à se rapprocher rapidement de leurs banques, de leurs fournisseurs de logiciels, des organisations patronales et des chambres de commerce et d'industrie, afin d'organiser leur passage à la norme SEPA avant le mois de janvier. «*Le passage à la norme SEPA permettra aux entreprises d'harmoniser et donc de fluidifier leurs paiements en Europe, elles n'auront plus à passer par une dizaine de chambres de compensation. Pour la majorité des petites entreprises, le coût du passage à cette nouvelle norme sera relativement faible car il s'agit surtout de développement interne.*», insiste Thibault Lanxade.

La protection sociale est en plein bouleversement. Comment les entreprises peuvent-elles jouer pleinement leur rôle dans cette évolution ? Nous avons rencontré Didier Weckner, Directeur Général d'AXA Solutions Collectives, pour en décrypter les enjeux.

Didier WECKNER

Quels sont les principaux impacts de ces évolutions ?

Didier Weckner ➔ Au moment où les entreprises françaises sont fortement secouées par la crise économique, un certain nombre de mesures prises en 2013 leur feront supporter des charges supplémentaires. En effet, l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier prévoit notamment la généralisation de la couverture complémentaire santé à tous les salariés des entreprises en France et l'allongement de la durée de portabilité pour la prévoyance et la santé.

Ces mesures, adoptées en contrepartie d'une plus grande flexibilité du travail, peuvent aussi constituer un véritable vecteur de motivation des salariés, d'attractivité et de compétitivité des entreprises.

Quels conseils donnez-vous aux entreprises pour s'adapter à cette actualité ?

DW ➔ Pour la santé, le premier conseil est sans aucun doute l'anticipation. Afin de conserver la maîtrise de leurs dispositifs, les entrepreneurs ont tout intérêt à tenir compte des exigences de l'ANI dans leur stratégie, et ce avant l'échéance du 1er janvier 2016.

Par ailleurs, les entreprises qui ont déjà mis en place une complémentaire santé pour une partie de leur personnel, doivent étendre cette couverture à l'ensemble des salariés avant le 1er juillet 2014, conformément au décret sur les catégories objectives, sous peine de perdre le bénéfice des exonérations sociales.

Deuxième conseil que je leur donnerais, rechercher la simplicité. S'il est tentant de mettre en place des dispositifs collant très précisément à l'organisation de l'entreprise, il est plus prudent de privilégier la simplicité qui les préservera de tout risque fiscal et social.

Pour la retraite, nous sommes en pleine période de transformation juridique. Dans ce domaine également, les entrepreneurs devront trouver de nouveaux équilibres.

Pour conclure, quels sont les enjeux en matière de protection sociale pour les chefs d'entreprise?

DW ➔ Tout d'abord, la mise en conformité avec les évolutions citées précédemment. Certaines évolutions prévisibles sont à suivre de près. J'en mentionnerais deux principales : les exigences des « contrats responsables», et l'évolution de la fiscalité, précisément en matière de retraite complémentaire.

Quoi qu'il en soit, les équipes d'AXA sont mobilisées pour apporter à leurs clients tout le soutien dont ils ont besoin en leur faisant bénéficier de notre expertise qu'il s'agisse de prévoyance, de santé, de retraite, ou encore de dépendance et d'épargne salariale.

Axa Solutions Collectives

- **Santé, prévoyance, dépendance**
- **Epargne retraite et salariale**

Chiffres clés

- **6 milliards d'Euros de chiffre d'affaires**
- **5 millions de clients**
- **70 000 entreprises clientes**

réinventons / notre métier

RÉUSSITE

UNE AFFAIRE DE **PROFESSIONNELS**

Créée en 2001 par José Ramos, Essonne-TP a bâti son développement sur la qualité de ses équipes et d'une offre alliant sens du service, maîtrise du métier et respect des contraintes de la clientèle.
Un choix qualitatif qui lui vaut de s'être imposée sur un marché soumis aux enjeux de la vie publique et politique.

Vous les avez peut-être croisés au détour d'une route, s'attaquant à la réfection d'une départementale ou à l'aménagement d'un rond-point, tant les hommes et les engins à la livrée jaune et bleu sont familiers du paysage de l'Essonne et de ses environs. L'entreprise basée à Boissy-sous-Saint-Yon, couvre l'ensemble des métiers propres à l'activité de travaux publics. Voierie, assainissement, pose de canalisation, aménagement de lotissements, création de parkings… aucun domaine n'échappe au savoir-faire et au professionnalisme de ses équipes. « *Nous intervenons aussi bien pour de petites réalisations que pour des projets d'envergure, avec pour ligne de conduite d'être au plus proche des attentes de notre clientèle, mais aussi des réalités du terrain* », souligne José Ramos. « *L'appréciation des données recueillies sur le terrain nous permet en effet de concevoir, d'adapter et de vérifier la cohérence et la pertinence des solutions à proposer, avec les moyens techniques à utiliser* ».

PRIORITÉ AU SERVICE

L'écoute, la réactivité et la disponibilité, voilà bien ce qui caractérise cette entreprise de 85 salariés, qui a fait du service au client son premier argument de vente. Il est vrai que José Ramos a été à bonne école.

> **Le professionnalisme de chacun des collaborateurs, assure à l'entreprise un niveau élevé de compétences**

Ancien du Groupe Eiffage, il en a gardé la maîtrise des techniques, lui permettant d'utiliser les méthodes de travail les plus rationnelles, et le respect des contraintes, qu'elles soient budgétaires, de temps ou d'environnement. De quoi atteindre ses objectifs dans les meilleurs délais et au meilleur prix. Ici pas de promesses ni délais hasardeux. Le professionnalisme de chacun des collaborateurs, assure à l'entreprise un niveau élevé de compétences, en capitalisant notamment sur les retours d'expériences qui suivent l'achèvement des chantiers. L'entreprise est aussi engagée dans une démarche de développement durable, qui se traduit notamment par l'emploi de matériaux recyclés et la valorisation des déchets de chantiers, au travers d'une filiale (REV-TP) créée en 2008. Un engagement sociétal qui ne s'arrête pas là et qui s'intéresse aussi au facteur social et au développement économique du territoire.

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

Depuis 2005, Essonne TP est ainsi fortement engagée dans une démarche d'insertion par l'activité économique. « *Nous sommes présents aux côtés de divers organismes tels que l'ADEE (Association pour le développement économique et l'emploi), le Pôle emploi de Massy, la Mission locale du Val d'Orge et la plate-forme pour l'emploi et la formation dans le bâtiment et les travaux publics en Essonne* », précise José Ramos. Le moyen pour l'entreprise d'offrir leur chance à des personnes peu qualifiées, en procédant à des évaluations en milieu de travail qui permettent de détecter les profils intéressants en situation réelle, ou d'embaucher sous la forme de mutualisation des heures d'insertion, par le biais du STP 91, un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Une implication appréciée des donneurs d'ordres qui multiplient les clauses sociales dans les appels d'offres depuis 5 ans.

UN SECTEUR EN CRISE

Mais si Essonne TP arrive à tirer son épingle du jeu, les travaux publics eux, connaissent des jours fiévreux. Ils auront perdu 9.000 emplois en 2013, dont 8.000 permanents et 1.000 intérimaires, et le pire est à venir, a prévenu la Fédération nationale (FNTP) qui anticipe la destruction de 12.000 emplois supplémentaires en 2014. Une année électorale qui risque de s'avérer blanche, le temps que les nouvelles équipes municipales se mettent en place. Les commandes des collectivités locales ont reculé de 4 % cette année, du jamais-vu depuis trente ans. Or elles représentent 44 % des commandes totales. La conséquence entre autre, de la baisse des dotations de l'Etat aux communes. « Ajoutez-y la baisse de la subvention de l'État à l'Afitf, et la suspension de l'écotaxe, et les crédits affectés aux travaux publics devraient baisser de 1,4 milliard », estime-t-on à la FNTP. Le chiffre d'affaires devrait reculer de 4 % selon ses estimations, après être repassé cette année sous la barre des 40 milliards d'euros (39,5 milliards, soit -3 % sur un an).

Pour en savoir plus :
www.essonne-tp.fr

DATES CLÉS

2001
Création d'Essonne TP

2005
l'entreprise favorise l'insertion économique des demandeurs d'emploi

2010
Démarche RSE et actions sociétales en faveur des handicapés ou du sport sont les marques d'une implication forte dans la cité.

UN HOMME D'ENGAGEMENT

Très tôt, José Ramos s'est investi dans le syndicalisme professionnel, comprenant la nécessité de la défense des intérêts collectifs. Président du STP 91-Syndicat des Travaux Publics de l'Essonne depuis 2007, il est devenu cette année Président de la FRTP Ile-de-France, dont il était Vice-Président depuis 2010. Son ambition : aider les entreprises à relever les défis qui se profilent en termes d'activité, de formation, de marchés, de prévention des risques professionnels et de développement responsable.

PME, EUROPE ET CROISSANCE
« NOUS SOMMES LES 99% »

Ce chiffre à lui seul permet de comprendre l'importance des PME dans l'économie européenne : 99 % des entreprises européennes sont en fait des PME. Selon la définition de la Commission Européenne, ce sont les entreprises employant moins de 250 salariés et faisant un chiffre d'affaire de moins de 50 millions d'euros par an.

Alexis Poulin
Directeur d'EurActiv France au Maroc.

Il s'agit du principal secteur économique de l'UE, avec plus de 22 millions d'entreprises, employant près des deux tiers de la main d'œuvre du secteur privé et à l'origine pour moitié de la création d'emplois en Europe (sources Eurostat). Les PME sont donc le cœur de l'économie européenne. Potentiellement plus dynamiques que les grandes entreprises, elles sont les premiers moteurs pour la création de nouveaux emplois, la croissance économique et jouent un rôle clé dans l'innovation, la recherche et le développement et l'adaptation aux nouveaux marchés. Cependant, elles sont également plus vulnérables, disposant souvent d'un accès plus difficile aux capitaux et autres sources de financement, nécessaires à leur développement.

LES PME, PRIORITÉ STRATÉGIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Consciente de l'importance des PME pour la croissance de long terme, l'UE a mis en place une série de mesures d'accompagnement et de soutien. Le «Small Business Act» (SBA) a ainsi été le premier cadre stratégique complet en faveur des PME élaboré par l'UE et par ses États membres. Le SBA a été remis à jour dès 2010 pour s'aligner sur les priorités de la stratégie Europe 2020 (programme qui couvre l'innovation et la recherche). L'action européenne se concentre sur trois axes prioritaires: assurer l'accès au financement, tirer le meilleur parti du marché unique et promouvoir une réglementation intelligente. Depuis l'adoption du SBA en juin 2008, des progrès ont été accomplis au travers d'actions destinées à renforcer les PME dans un certain nombre de domaines, tels que la fiscalité, l'accès aux prêts, les délais de paiement, la simplification des démarches administratives et aussi l'aide à l'accès aux marchés internationaux par l'accompagnement des pôles de compétitivité.

Dans cette logique d'accompagnement et de dialogue pour être au plus proche des réalités économiques des entreprises, en 2012, la Commission a demandé aux PME de recenser les actes législatifs de l'UE qu'elles considéraient comme les plus contraignants. Une grande partie des actes figurant dans ce qui est qualifié de « Top 10 » a déjà été améliorée. Les PME disposent dorénavant d'un meilleur accès aux marchés publics et les dispositions relatives à la sécurité des produits ont été simplifiées.

En Europe, les PME sont les plus créatrices d'emplois.

LE FINANCEMENT : PROBLÉMATIQUE NUMÉRO UN DES PME EUROPÉENNES ET FRANÇAISES

Le récent Pacte de Croissance européen prévoit la montée en puissance de l'activité de la Banque européenne d'Investissement en France avec un objectif de 7 Mds€ par an.

Dans les faits, le partenariat BPI-FRANCE et la BEI signé en juin dernier à l'occasion des Assises Européennes pour le financement des PME, s'est concrétisé très rapidement dès le mois de septembre : le groupe BEI a ainsi mis à la disposition de BPI-FRANCE une ligne de crédit de 750 millions d'euros et une enveloppe de garantie de 200 millions d'euros dans le cadre du mécanisme de garantie du Fonds européen d'Investissement.

En parallèle, le Fonds européen d'Investissement et le groupe BPCE ont signé deux opérations de garantie avec le soutien de l'Union européenne pour garantir 2 Mds€ de prêts aux PME en France.

D'autres initiatives œuvrent en faveur du financement des PME françaises, comme la relance du marché boursier pour les PME, l'évolution du cadre réglementaire pour l'investissement des assureurs dans des prêts aux entreprises, ou la promotion d'une initiative de place pour le financement des PME par la Banque de France.

Pour autant, l'efficacité des mesures en faveur des PME françaises dépend également d'une logique européenne globale de développement et d'intégration des marchés financiers alternatifs, de soutien et de garantie aux investisseurs et d'accompagnement aux créateurs d'entreprises.

En France, comme ailleurs en Europe, les entrepreneurs et les innovations (fiscales, sociales, technologiques) sont aujourd'hui les créateurs des transformations structurelles indispensables pour garantir une sortie de crise durable de l'économie européenne.

EurActiv.fr

Pour en savoir plus :
www.euractiv.fr

COMMENT NÉGOCIER AVEC SUCCÈS SON *MANAGEMENT PACKAGE* ?

Le ***management package*** est un outil d'intéressement fréquemment proposé aux cadres et dirigeants de sociétés, souvent à l'occasion d'opérations de transmission et notamment, mais pas uniquement, lorsqu'une société fait l'objet d'une opération de LBO. Il a pour objectif d'aligner les intérêts des cadres et des dirigeants avec ceux des actionnaires, surtout lorsque ces derniers sont des fonds d'investissement.

Jean-Louis Médus
Avocat Associé
PRAXES Avocats

Stéphane Sylvestre
Avocat Associé
PRAXES Avocats

Cet alignement des intérêts s'effectue en permettant aux managers de devenir associés de la holding d'acquisition et de partager la plus-value de cession à terme. A cet effet, les managers souscrivent à des instruments financiers du type actions et bons de souscription d'actions, instruments qu'ils seront en mesure de revendre à un acquéreur au moment où les fonds d'investissement cèderont leur participation dans la société. Il est donc fondamental que les statuts de la holding et le pacte d'actionnaires qui lie les managers aux autres actionnaires soient rédigés de manière à préserver les droits des managers en leur permettant de rester actionnaires jusqu'à la sortie des investisseurs et de céder leurs titres en même temps que ces derniers.

Les managers ne peuvent cependant rester associés de la holding que si, pendant la durée de l'investissement, ils demeurent mandataires sociaux ou salariés de la société cible. Les accords conclus entre dirigeants et investisseurs financiers prévoient donc expressément qu'en cas de départ des managers de la société avant la sortie des investisseurs, les managers devront céder les titres qu'ils détiennent dans la holding. Ces départs donnent toutefois lieu à des traitements contractuels différents selon que les managers sortants sont considérés en situation de *good leaver* (décès d'un manager par exemple) ou de *bad leaver* (licenciement pour faute d'un manager). Les titres du manager sont en effet cédés à leur valeur réelle dans le premier cas ou à une valeur décotée dans le second. Il est donc fondamental de bien définir les cas de départ dans les actes contractuels afin d'éviter tout conflit ultérieur entre managers et investisseurs.

Reposant sur un mécanisme de rétrocession aux managers d'une partie de la plus-value réalisée par les fonds d'investissement actionnaires, les *management packages* font l'objet d'une vigilance particulière de l'administration fiscale. Celle-ci tente en effet quasi-systématiquement de requalifier les plus-values des managers en traitement et salaires ou en revenus innomés, réduisant souvent à la portion congrue la plus-value réalisée. Il est donc indispensable que la structuration fiscale du *management package* donne lieu à une réflexion fine pour éviter la réalisation d'un tel risque. A cet égard, le choix des bons instruments financiers et leur correcte valorisation, la réflexion sur l'utilisation de holdings (françaises ou étrangères) ou de Plans d'Epargne en Actions, sont des préalables obligés à la mise en place des management packages.

uniFrance *films*

Promouvoir le cinéma français dans le monde

Il y a le **LUXE**, le **CHAMPAGNE**, les **AIRBUS**, la **GASTRONOMIE** mais aussi... le **CINÉMA**.

Le 7ème art français est l'un des produits made in France qui résiste le mieux à la crise. UniFrance *films* souhaite la bienvenue aux grandes entreprises françaises qui souhaitent s'associer à ses actions.

900 professionnels adhérents

80 festivals dans le monde

200 sorties en salles hors de France

500 déplacements d'artistes

1er festival de cinéma français en ligne myFrenchFilmFestival.com

4 bureaux à l'étranger : New York, Pékin, Mumbai, Tokyo

888 millions d'euros de recettes à l'international en 2012

Depuis près de 65 ans, Unifrance films fait voyager le cinéma français dans toute sa diversité à travers le monde.

Contact partenariats : Hélène Conand
tél : +33 1 47 53 27 41 - helene.conand@unifrance.org
www.unifrance.org

L'ART DE LA PROSPECTIVE

Loin des prophéties divinatoires, le dernier opus d'Eric de Riedmatten, nous offre un regard éclairé sur l'avenir du monde, grâce à un ouvrage extrêmement bien documenté qui nous fait passer du rêve à la réalité.

Se soigner à partir de cellules médicaments, faire pleuvoir de l'eau solide pour éviter la sécheresse, marcher sans fin avec des chaussures qui absorbent l'effort et la fatigue ou habiter des ponts construits en néobéton, ce qui relève encore du rêve sera sans doute notre réalité dans un avenir proche. Ancien journaliste économique à Europe 1, Eric de Riedmatten imagine, dans un style alerte et romancé, les retombées futures d'innovations qui font déjà l'actualité dans les domaines de la santé, des transports, de l'énergie, des communications, ou de l'écologie…

Autant de réponses aux enjeux mondiaux

Derrière l'inventaire à la Prévert apparaissent en filigrane des enjeux majeurs tels que la réduction des coûts, la création de nouveaux emplois, la raréfaction de l'eau potable, les tensions sur les matières premières, l'énergie et la nourriture en raison de l'augmentation de la population. A travers ce livre, l'auteur ouvre une perspective aux jeunes générations. Quels métiers faudra-t-il choisir demain et comment devra-t-on se préparer à un siècle en constante évolution. Ce voyage passionnant au cœur des 50 innovations de demain, nous mène dans les coulisses des centres de recherche des grandes entreprises internationales, véritables chefs d'orchestre et architectes du futur. Les 50 innovations sélectionnées, sont présentées chronologiquement, chacune sur 8 pages, classées par catégories. Les articles ont été validés par un comité scientifique composé d'éminents savants et chercheurs. L'ouvrage est d'ailleurs préfacé par André Brahic, chercheur au Collège de France, astronome et astrophysicien, à qui l'on doit la découverte des anneaux de Neptune.

Les 50 innovations qui vont bouleverser notre vie d'ici 2050
Eric de Riedmatten
Éditions de L'Archipel - 450 pages - 23 €.

Espionnage économique

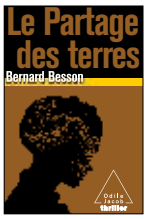

Panique au plus haut niveau de l'État : l'ex-président de la République semble s'être pendu chez lui juste après avoir échappé à un attentat qui a dévasté l'aéroport d'Orly. Suicide ou assassinat politique ? Sous couvert de roman d'espionnage, l'auteur traite de la guerre économique terrible qui se déroule autour des terres rares , métaux indispensables à la fabrication de téléphones portables, écrans plats, ampoules LED… devenus stratégiques. Dans son style survitaminé, entre Paris et la Malaisie, Bernard Besson, l'un des auteurs français qui incarnent le renouveau du roman d'espionnage, au cœur des enjeux politico-économiques les plus actuels, nous plonge au plus profond des réalités sombres et violentes de notre époque. Sur fond de trading à haute fréquence, de corruption internationale et de lutte des nations pour contrôler ces minerais précieux, qui sont pour les pays asiatiques ce que le pétrole est aux pays arabes, il maîtrise à la perfection son sujet. Il est vrai qu'il sait parfaitement de quoi il parle. Avant d'être écrivain, Bernard Besson, qui est passé par les RG et la DST, était contrôleur général honoraire au sein de la police nationale et l'un de nos grands experts en intelligence économique.

Le partage des Terres - **Bernard Besson**
Éditions Odile Jacob – 332 pages – 21 €.

Droit des affaires

La version anglaise du premier traité pratique, sur le droit des sociétés et de l'arbitrage international dédié à la zone OHADA, est enfin disponible ! Cette édition enrichie de l'ouvrage de référence signé Benoît le Bars, l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de la question, permet de mieux appréhender le droit des affaires en Afrique, et de comprendre en quoi il constitue un outil de sécurisation des projets des investisseurs sur ce continent plein de promesses. Plus de 20 ans après l'adoption des premiers actes uniformes du continent africain, le co-fondateur du cabinet Lazareff-Le Bars, offre à ses lecteurs une vision des grands équilibres de ce droit unifié des sociétés et de l'arbitrage, par la présentation de solutions et conseils pratiques. Une analyse de l'articulation entre l'arbitrage et le droit des sociétés, sous l'égide du droit OHADA, indispensable pour pénétrer des marchés africains progressistes, mais largement sous-exploités.

International Arbitration and Corporate Law : An OHADA Practice - **Benoît Le Bars**
Editions Eleven International Publishing - 488 pages - 45 euros.

IPECA VOUS AIDE À VOIR PLUS LOIN

COMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

GARANTIE **DÉCÈS**

SURCOMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

Depuis plus de 60 ans, IPECA PRÉVOYANCE conçoit les solutions les mieux adaptées aux entreprises et à leurs salariés pour répondre à tous leurs besoins en complémentaire santé, arrêt de travail ou garantie décès.

Pour en savoir plus : 0 810 510 510*

Une vie à vous protéger

IPECA PREVOYANCE

5 rue Paul Barruel, 75740 PARIS Cedex 15

www.ipeca.fr

meanings * Prix d'un appel local

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

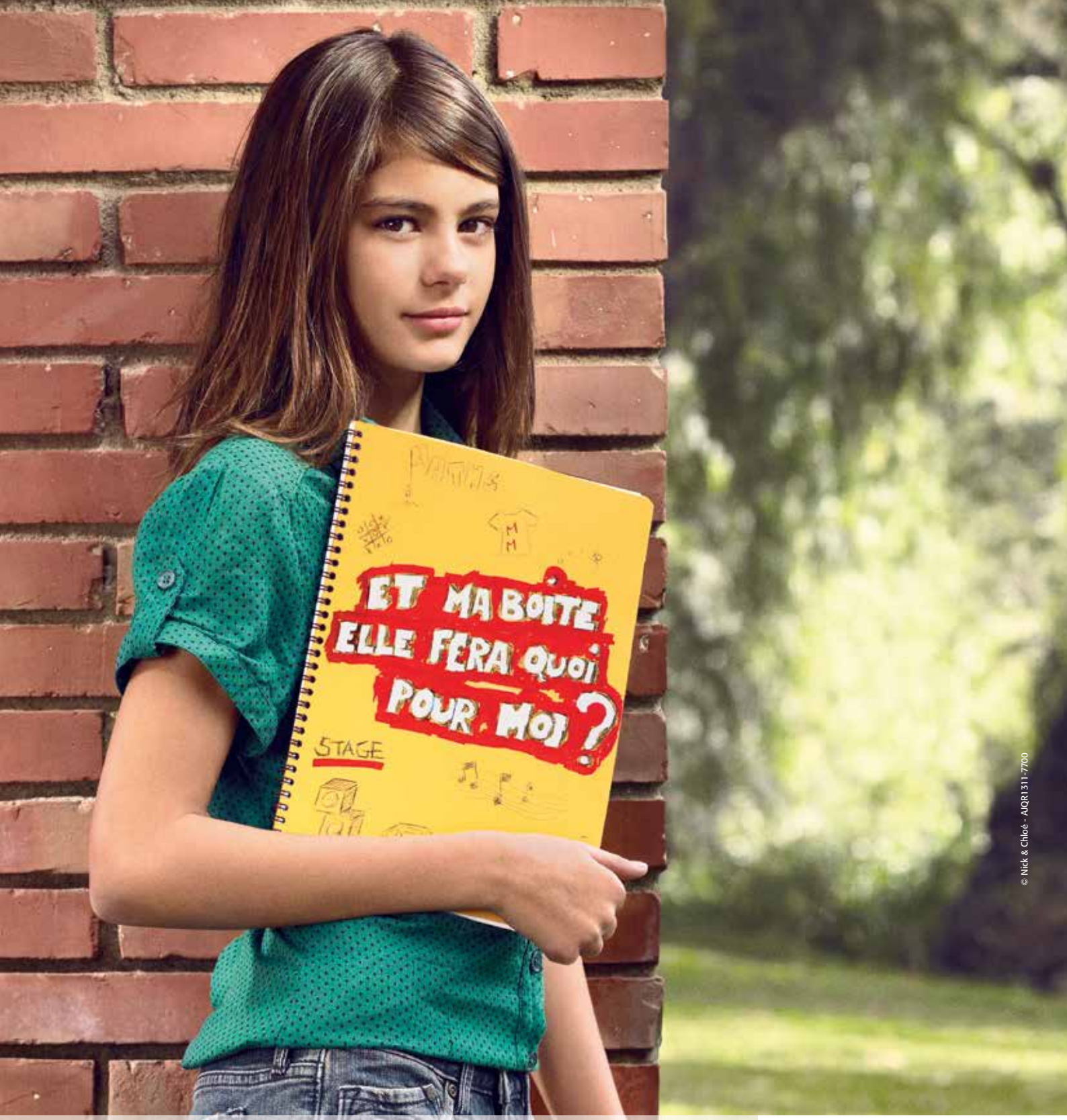

© Nick & Chloé - AIQR1311-7700

SANTÉ – PRÉVOYANCE – ÉPARGNE – RETRAITE

DRH, DAF, dirigeants, vos salariés en demanderont toujours plus à votre entreprise. Avec Malakoff Médéric, vous êtes sûrs de bien les protéger. Un argument de plus pour fidéliser vos meilleurs talents.

Votre contact : **Thierry MOHIMONT** au 01 56 03 30 10 - contact-branches@malakoffmederic.com

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR